Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20230330-15555-DE-1-1
Date de télétransmission : 31/03/23
Date de réception préfecture : 31/03/23

Rezé

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 021/2023	APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 24 mars 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Franck Letrouvé a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20230330-15555-DE-1-1
Date de télétransmission : 31/03/23
Date de réception préfecture :31/03/23

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE :

Mme Isabelle Coirier donne lecture de l'exposé suivant :

La Caisse d'Allocations familiales fait évoluer son cadre de partenariat avec les collectivités : la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Cette convention est avant tout un document politique, qui permettra par la suite la pérennité des soutiens financiers de la CAF, qui sont conséquents sur plusieurs politiques publiques rezéennes. Elle matérialise l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité et permet d'intervenir en cohérence sur l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et le soutien à la parentalité, avec le souci constant d'apporter une attention particulière aux familles fragilisées.

Il est donc proposé de signer avec la CAF de Loire-Atlantique une Convention Territoriale Globale pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2027, sur la base de 8 grands axes prioritaires :

AXE 1 - Augmenter les places d'accueil pour les 0/3 ans
AXE 2 - Améliorer les conditions d'accueil des tout-petits et des enfants dans une optique de transition écologique
AXE 3 - Renforcer le travail sur l'inclusion des tout-petits, des enfants et des jeunes dans les structures municipales
AXE 4 - Développer la prévention autour des violences et mieux protéger les enfants
AXE 5 – Accompagner le parcours éducatif de l'enfant et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes
AXE 6 - Soutenir la citoyenneté, l'autonomie et l'engagement des adolescents et jeunes adultes
AXE 7 - Soutenir et accompagner les parents
AXE 8 – Contribuer à l'accompagnement social des familles et mieux mailler le territoire communal en projet d'animation de la vie sociale

Chacun de ces axes fait l'objet d'un plan d'action détaillé et spécifique, à mettre en place sur la durée de la Convention.

Un comité de pilotage est prévu conventionnellement et sera réuni annuellement : il aura pour objectif d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention, de contribuer à renforcer la coordination entre la Ville et la CAF, de veiller à la complémentarité des actions, et de porter une attention particulière aux initiatives et actions innovantes du territoire.

Cette Convention Territoriale Globale s'inscrit en cohérence avec deux autres documents structurants pour la collectivité : le projet éducatif de territoire « Grandir et vivre ensemble à Rezé » et le Pacte de Coopération, qui réunit la CAF, le Conseil Départemental, la Fédération des Centres sociaux, les Centres socioculturels rezéens et la Ville.

Le conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20230330-15555-DE-1-1
Date de télétransmission : 31/03/23
Date de réception préfecture :31/03/23

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5221-1 et L.5221-2,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission vie et animation de la cité du 15 mars 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville,

- Autorise la Maire ou l'adjointe déléguée à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que ses avenants,

- Autorise la Maire ou l'adjointe déléguée à réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

La maire,
Agnès Bourgeais

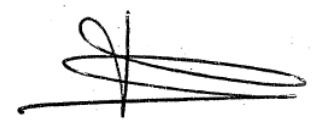

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Loire-Atlantique représentée par la Présidente de son Conseil d'administration, Mme BLOUIN et par sa Directrice, Mme DUBECQ-PRINCETEAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

  Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Rezé, représentée par Madame la Maire, Madame BOURGEAIS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

  Ci-après dénommé « la commune ;

  Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune en date du 30 mars 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services

aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté…
En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer la commune de Rezé de la façon suivante :

- **<u>Les caractéristiques territoriales de la commune</u> :**

Rezé est une commune de 43 000 habitants, dont l'attractivité se confirme - + 9% d'habitants supplémentaire en 5 ans- et qui connaît un changement sociologique important de sa population : diminution de la taille des ménages, vieillissement de la population, sur-représentation des classes moyennes.

Au cœur de la centralité métropolitaine, elle fait face à de **nombreux défis qui ont été mis en lumière par l'Analyse des Besoins Sociaux 2021 :**

- Accueillir les nouveaux habitants dans de bonnes conditions, avec des équipements publics adaptés et suffisants,
- Communiquer et informer les nouveaux habitants de manière régulière en prenant en compte le fort renouvellement de population chaque année,
- Réduire la montée des inégalités, avec une augmentation de la disparité des niveaux de vie sur la commune,
- Prendre en compte le fort isolement résidentiel sur la commune, notamment sur certains quartiers (Château, Pont-Rousseau, Hôtel de Ville),
- Prendre en considération les familles monoparentales, particulièrement présentes sur la commune (32 % des familles sont monoparentales sur Rezé) et plus exposées à la précarité ou la pauvreté,
- Accompagner des jeunes adultes qui sont davantage confrontés au chômage que sur la métropole, et touchés par l'emploi précaire.

Ces constats ont des implications pour toutes les politiques publiques de la Ville. Ils touchent tout particulièrement les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social et à l'animation de la vie sociale.

- **<u>L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles existante sur la commune</u>** :

➢ **Petite enfance** : **9 Etablissements d'accueil des jeunes enfants**, dont 6 municipaux, financés par la commune pour 170 places, **un Relais petite enfance** pour 3 ETP d'animatrices

➢ **Enfance** : **15 accueils périscolaires** affectés à 17 écoles dont la gestion est assurée par la Ville, et **un accueil extrascolaire associatif** pour les enfants de 3 à 10 ans géré par une association, l'ARPEJ Rezé, qui met également en œuvre les **séjours de vacances** pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans.

➢ **Jeunesse :** un **club junior associatif 11/15 ans**, géré par l'ARPEJ Rezé, un **service jeunesse municipal** pour les 11/25 ans, **2 Foyers de Jeunes Travailleurs**, **4 projets jeunesse de quartier** portés par chaque Centre socio-culturel, l'intervention de **l'ADPS** (Agence Départementale de Prévention Spécialisée) sur le quartier prioritaire du Château, un **Point écoute jeunes**, géré par l'Ecole des Parents et des Educateurs.

➢ **Animation de la vie sociale** : **4 centres socio-culturel**s, le CSC Château, qui bénéficie d'un agrément complémentaire de la Caf sur le QPV, le CSC Jaunais-Blordière, le CSC Loire et Seil, et le CSC Ragon

➢ **Familles / soutien à la parentalité : Un point écoute familles**, géré par l'Ecole des Parents et des Educateurs, un **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) municipal** au sein du quartier Château et un **LAEP associatif** géré par le Centre socioculturel Loire et Seil.

➢ **Accès aux droits**

Par ailleurs, la commune développe **une politique d'accès aux droits ambitieuse** pour favoriser l'insertion des publics les plus fragiles. On peut notamment citer les projets suivants :

- L'ouverture d'un **Espace France Services** en 2022 sur le quartier prioritaire du Château, immédiatement repéré et utilisé par les rezéens, et notamment les habitants du quartier,
- La création d'un **point conseil budget** fin 2021
- L'accompagnement des **familles migrantes d'Europe de l'Est** sur des terrains d'insertion tant dans leur parcours d'insertion professionnelle, logement, que dans la dimension éducative (lien entre accompagnement à la parentalité et accompagnement à la scolarité des enfants).

Un travail spécifique est mis en œuvre sur le **quartier prioritaire du Château**, avec un plan d'action dédié et une coordination des actions des différentes politiques publiques sectorielles : environnement, enfance, petite enfance, jeunesse et famille, cadre de vie, logement, tranquillité publique etc….

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions entre la CAF et la commune concernent l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et le soutien à la parentalité avec le souci constant d'apporter une attention particulière aux familles fragilisées.
Dans ce projet global, la question de la continuité éducative, et de la coordination entre les différents acteurs sur le territoire au profit des familles sera un réel fil conducteur.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Loire-Atlantique et la commune de Rezé souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en **Annexe 1** de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services aux familles existante, par une mobilisation des cofinancements (**Annexe 2**) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (**Annexe 3**).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des familles ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins des habitants et plus particulièrement les politiques en faveur de **la petite enfance, l'enfance et la jeunesse**, et celles qui ont trait au **lien social et à l'animation de la vie sociale.**

Sur ces deux politiques publiques notamment, la commune souhaite développer une démarche ambitieuse, en **développant les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse, et en consolidant l'animation de la vie sociale en lien avec les centres socio-culturels.** Cette ambition s'inscrit

également dans une volonté de réduire les inégalités et permettre aux publics les plus vulnérables d'être pleinement acteurs des actions et projets proposés.

Sur ces deux champs, deux documents structurent les ambitions politiques de la Ville : le **Projet Educatif de Territoire 2021/2024**, qui concerne les 0/25 ans, et le **Pacte de Coopération 2022/2024,** signé entre la CAF, la Ville, les centres socioculturels, le Conseil départemental et la Fédération des Centres sociaux.

- **<u>Le Projet Educatif de Territoire</u> (PEdT),** validé en Juin 2021, et enrichi depuis grâce à la démarche de concertation « Grandir et vivre ensemble à Rezé », se donne **12 grands chantiers à engager sur la période 2021/2024 :**

Chantier 1 – Améliorer l'offre de garde des 0/3 ans
Chantier 2 – Permettre aux 0/6 ans de bénéficier d'une offre d'ouverture culturelle
Chantier 3 – Mettre en place des temps périscolaires de qualité avec des équipes au complet qui ont les moyens de travailler, et une offre de restauration collective qualitative
Chantier 4 – Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité
Chantier 5 – Permettre aux enfants d'être autonomes pour se rendre à l'école et à leurs activités en toute sécurité à pied ou à vélo
Chantier 6 – Permettre aux enfants d'être en sécurité dans leurs quartiers, avec des abords d'école propres et apaisés
Chantier 7 – Favoriser le lien des enfants et des jeunes à la nature
Chantier 8 – Imaginer Rezé comme un terrain de jeux pour les enfants et les jeunes
Chantier 9 – Permettre aux ados et jeunes adultes d'avoir des espaces pour s'exprimer, des lieux pour se retrouver et se poser, et porter une attention toute particulière aux jeunes les plus fragilisés par les crises sanitaire, économique et sociales
Chantier 10 – Bien informer les parents, leur permettre de se sentir écoutés et soutenus.
Chantier 11 – Faire de la continuité éducative et de la coopération entre acteurs un réel fil rouge du projet
Chantier 12 – Développer la prévention et mieux protéger les enfants et les jeunes

Ces grands chantiers trouvent leur place dans un projet qui met au cœur de son action la question des **transitions écologiques, démocratiques, numériques et sociales** et qui promeut les valeurs **d'équité, de citoyenneté et de continuité éducative, au profit des 0/25 ans et de leurs familles.**

- **<u>Le Pacte de coopération</u>**, validé en décembre 2021, affirme les intérêts partagés par les partenaires, qui sont traduits dans les grandes missions des Centres socioculturels :

- Contribuer à développer le pouvoir d'agir des habitants par leur implication dans la vie de l'association, en veillant à la mixité sociale,
- Faire du centre socioculturel un lieu d'accueil, de rencontre et d'animation de vie du quartier, permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir, de réaliser leurs projets,
- Impliquer les adhérents dans les instances décisionnelles et dans la conception des projets sociaux,
- Etre ressource pour favoriser de nouvelles formes de solidarité de proximité pour répondre à la précarité grandissante,

- Soutenir et accompagner les publics vers l'autonomie et l'insertion sociale,
- Coopérer autour des politiques publiques pour l'accompagnement des habitants et au profit du développement du territoire,
- Contribuer au partenariat local et susciter son développement en coopérant avec les acteurs ressources du territoire, notamment les associations.

Ces intérêts partagés trouvent leur place dans les grandes finalités poursuivies par toutes les structures d'animation de la vie sociale : **l'inclusion et la socialisation des habitants, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, la prise de responsabilité des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité.**

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre le développement d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte ;
  - Renforcer et valoriser les compétences parentales, éléments essentiels d'accompagnement dans les parcours des enfants et des jeunes.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé :

La Ville et la CAF identifient des besoins prioritaires, issus du diagnostic de territoire (Annexe 1) et de la démarche « Grandir et vivre ensemble à Rezé » (Annexe 5). **8 grands axes stratégiques** ont été identifiés et déclinés en objectifs opérationnels. Le plan d'action sur la durée de la CTG est détaillé en Annexe 3.

AXE 1 - Augmenter les places d'accueil pour les 0/3 ans

- Pérenniser l'offre d'accueil collective et individuelle et la renforcer par le biais des actions suivantes

  - Créer une nouvelle crèche municipale de 60 berceaux.
  - Acheter 20 places supplémentaires en crèche pour les petits rezéens via la commande publique sur la durée du mandat 2020/2026.
  - Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles et valoriser leur métier.

- Renforcer les liens avec les acteurs associatifs et privés, et entamer une réflexion sur les possibilités d'accueil d'urgence, notamment pour les publics engagés dans une démarche d'insertion professionnelle.

AXE 2 - Améliorer les conditions d'accueil des tout-petits et des enfants dans une optique de transition écologique

- Porter une attention particulière à la qualité de l'offre de restauration dans les structures petite enfance et dans la restauration scolaire avec le développement du fait-maison, l'augmentation de produits biologiques et issus de labels, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Améliorer les locaux scolaires et petite-enfance pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants tant du point de vue fonctionnel que du point de vue de la rénovation énergétique des bâtiments.
- Transformer plusieurs cours d'école sur le mandat avec des projets de cours nature, égalitaires et inclusives en dégageant des principes d'actions pour mieux aménager ces espaces à l'avenir.
- Poursuivre les efforts engagés sur la politique d'achat responsable.

AXE 3 - Renforcer le travail sur l'inclusion des tout-petits, des enfants et des jeunes dans les structures municipales

- Sensibiliser et accompagner concrètement les équipes périscolaires autour de l'accueil des enfants à besoins spécifiques par le biais du poste de chargée d'inclusion scolaire.
- Diversifier et développer de nouvelles compétences au sein des équipes petite enfance, notamment par des recrutements de profils diversifiés et par la formation des professionnels en place
- Nouer des partenariats avec des structures médico-sociales locales pour mieux accompagner les enfants et leurs familles.
- Avoir une réflexion sur les locaux et l'aménagement des espaces favorisant l'intégration de tous.

- Prévoir un accueil spécifique pour les enfants à besoins particuliers sur les temps périscolaires grâce au recrutement d'animateurs accompagnants.

AXE 4 - Développer la prévention autour des violences et mieux protéger les enfants

- Fiabiliser les procédures internes de la commune pour répondre aux situations d'enfants en danger ou en risque de danger.
- Favoriser les actions éducatives de prévention permettant aux enfants et aux parents d'être sensibilisés sur les différents types de violences.
- Soutenir l'expression des enfants et leur proposer des espaces de parole et d'échanges.

AXE 5 – Accompagner le parcours éducatif de l'enfant et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes

Accompagner le parcours éducatif et le développement de l'enfant

- Développer les actions passerelles petite-enfance / école, CM2/6ème
- Permettre aux 0/6 ans de bénéficier d'une offre d'ouverture culturelle
- Créer les conditions d'une participation accrue des enfants les plus éloignés de l'offre de droit commun (sport, loisirs, culture, etc.) avec les partenaires concernés
- Améliorer la qualité de l'accueil en périscolaire (recrutement, formation, mutualisation des postes)
- Requestionner les rythmes de l'enfant au regard des constats partagés par les acteurs éducatifs et les parents

Soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes

- Impliquer la commune dans le comité départemental du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) animé par la Caf.
- Travailler sur l'évolution du dispositif « apprentis lecteurs » et l'évolution du « temps des leçons » proposé en accueil périscolaire.
- Soutenir la dynamique autour de l'accompagnement éducatif des collégiens porté par plusieurs centres socio-culturels.
- Co-porter la réflexion autour de l'accompagnement à la scolarité priorisée dans le cadre du Pacte de coopération
- Travailler sur des expériences croisées entre accompagnement à la scolarité et accompagnement à la parentalité.

AXE 6 - Soutenir la citoyenneté, l'autonomie et l'engagement des adolescents et jeunes adultes

- Poursuivre et développer les aides aux projets et aux initiatives jeunes existantes.

- Soutenir les instances ou modalités d'expression des jeunes pour développer une citoyenneté active
- Permettre aux adolescents et jeunes adultes d'avoir des espaces pour se retrouver et se poser
- Aller vers les jeunes pour tisser du lien, accompagner leur insertion en portant une attention toute particulière aux jeunes les plus fragilisés par les crises sanitaire, économique et sociales
- Faciliter l'accès au logement des jeunes via un partenariat avec les Foyers de Jeunes Travailleurs et l'AFEV notamment sur le dispositif des kapseurs.
- Mailler l'action jeunesse et consolider l'offre d'animation jeunesse entre la commune, l'ARPEJ-Rezé et les Centres socio-culturels au sein du groupe de travail spécifique mis en place dans le cadre du Pacte de coopération

AXE 7 - Soutenir et accompagner les parents

- Poursuivre l'activité du Lieu d'Accueil Enfants Parents municipal, soutenir celle du lieu associatif géré par le Centre socioculturel Loire et Seil, encourager la création de LAEP dans les autres quartiers de la ville en lien avec les CSC pour un meilleur maillage territorial.
- Maintenir l'action du Point écoute jeunes et familles en lien avec l'Ecole des Parents et des Educateurs
- Soutenir les actions parentalité menées par les différents Centres socio-culturels, notamment en direction des familles fragilisées et des familles monoparentales, et étudier les nouvelles initiatives éventuelles.
- Fédérer un réseau professionnel autour de la parentalité sur la commune pour mieux articuler les actions, les développer, et les faire connaître.
- Avoir une meilleure connaissance de l'offre de soutien à la parentalité de la Caf proposée via les travailleurs sociaux Caf, les associations de médiation familiale et d'aide à domicile intervenant sur la commune, agrées par la Caf.
- Expérimenter un Conseil des droits et des devoirs des familles pour mieux accompagner les familles et développer la prévention.
- Travailler sur les représentations culturelles respectives dans les rapports à la parentalité afin de mieux faciliter la compréhension mutuelle et favoriser des actions adaptées.
- Améliorer et moderniser la communication en direction des familles sur l'offre existante.

AXE 8 – Contribuer à l'accompagnement social des familles et mieux mailler le territoire communal en projet d'animation de la vie sociale

- Soutenir l'émergence associative sur les différents quartiers, et notamment celle d'Espaces de Vie Sociale.

- S'interroger sur le périmètre d'action des Centres socioculturels actuels et sur les manques identifiés notamment sur le quartier de Pont-Rousseau
- Co-porter la réflexion autour de l'action sociale des CSC priorisée dans le cadre du Pacte de coopération
- Mobiliser les compétences et ressources internes de la Caf pour accompagner les familles sur des problématiques d'accès aux droits.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint.

Ces annexes font apparaître **le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.**

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf et la commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place **un comité de pilotage.**

1 Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est présidé par la Commune. Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action constituant l'Annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

La démarche d'évaluation de la CTG sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats (réalisation du plan d'actions) à mi-parcours et en fin de CTG ;
- La mesure de la plus-value de la CTG (impacts et effets) en fin de convention ;

Les résultats seront présentés au comité de pilotage de la Ctg.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter pour une durée de 5 ans 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 15 pages paraphées par les parties et les six annexes.

La Caf		La commune
La directrice	La présidente	La maire

SOMMAIRE - ANNEXES A LA CTG

Annexe 1 : Diagnostic territorial partagé

Annexe 2 : Moyens financiers

Annexe 3 : Projet de territoire / Plan d'action par axe

Annexe 4 : Modalités de gouvernance

Annexe 5 : Projet éducatif de territoire – Grandir et vivre ensemble à Rezé

Annexe 6 : Délibération du Conseil Municipal

CTG ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PARTAGE

Partie 1 – Les caractéristiques socio-démographiques du territoire

En synthèse :

Rezé : Une ville attractive de 43 000 habitants

Qui fait face à un important renouvellement annuel de sa population (+ 9 % en 2021),

Qui comporte une part importante de familles monoparentales (35% des familles allocataires) qui sont plus exposéesà la pauvreté et à la précarité,

Qui compte 12 % d'enfants en situation de fragilité,

Où la pauvreté est concentrée sur les quartiers du Château, de Pont-Rousseau et de Rezé-Hôtel de Ville

Où les jeunes adultes sont plus exposés au chômage que sur le reste de la Métropole,

Où les inégalités de revenus se sont accentuées,

Où l'isolement résidentiel est fort,

Où les difficultés d'accès aux droits, au numérique, au logement, au soin et à la mobilité sont pointées pour certains publics.

Eléments tirés de l'Analyse des Besoins Sociaux 2021 – COMPAS

Sources statistiques : Insee 2019, Compas 2021, données Caf 2020 et évolution 2016-2020

1.1 Population totale et population allocataire

Selon les données INSEE 2019, la population de la commune de Rezé est de *42 919* habitants, avec une progression annuelle moyenne de 1,4 % (1,2 % pour le Département et 1,5 % pour Nantes Métropole) et de 9 % rien que sur l'année 2021.

La population allocataire de Rezé est également en nette progression avec une augmentation de 19 % en 5 ans. La commune compte 10 618 allocataires Caf, représentant 24 483 personnes couvertes, soit 57,8 % de la population recensée (moyenne départementale de 53,3%). Un foyer allocataire regroupe en moyenne 2,3 personnes. Parmi les allocataires, on dénombre un nombre de plus en plus important de personnes seules sans enfant (46,5%).

La taille des ménages tend en effet à diminuer avec le vieillissement de la population, les phénomènes de décohabitation et les séparations conjugales.

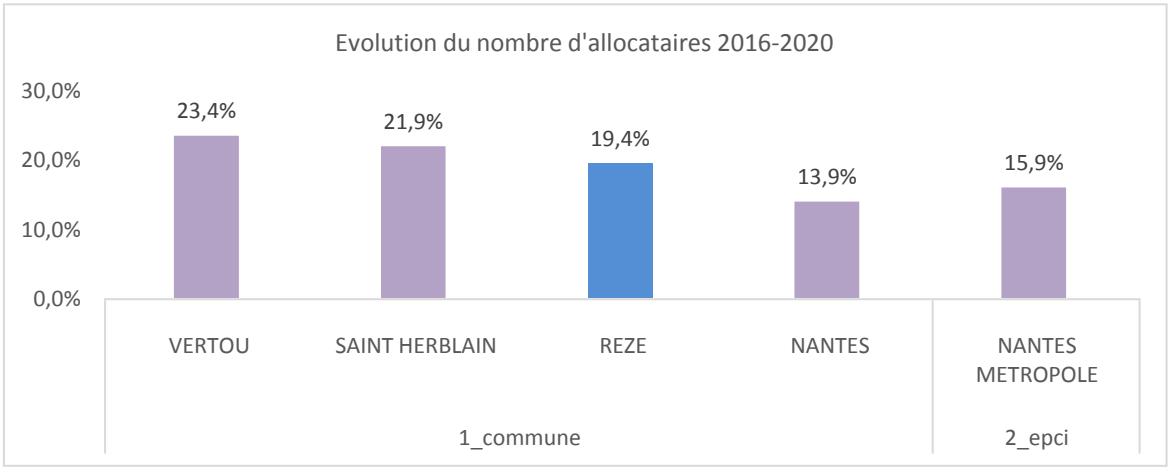

Répartition du nombre d'allocataires (2020)

Allocataires

Personnes couvertes

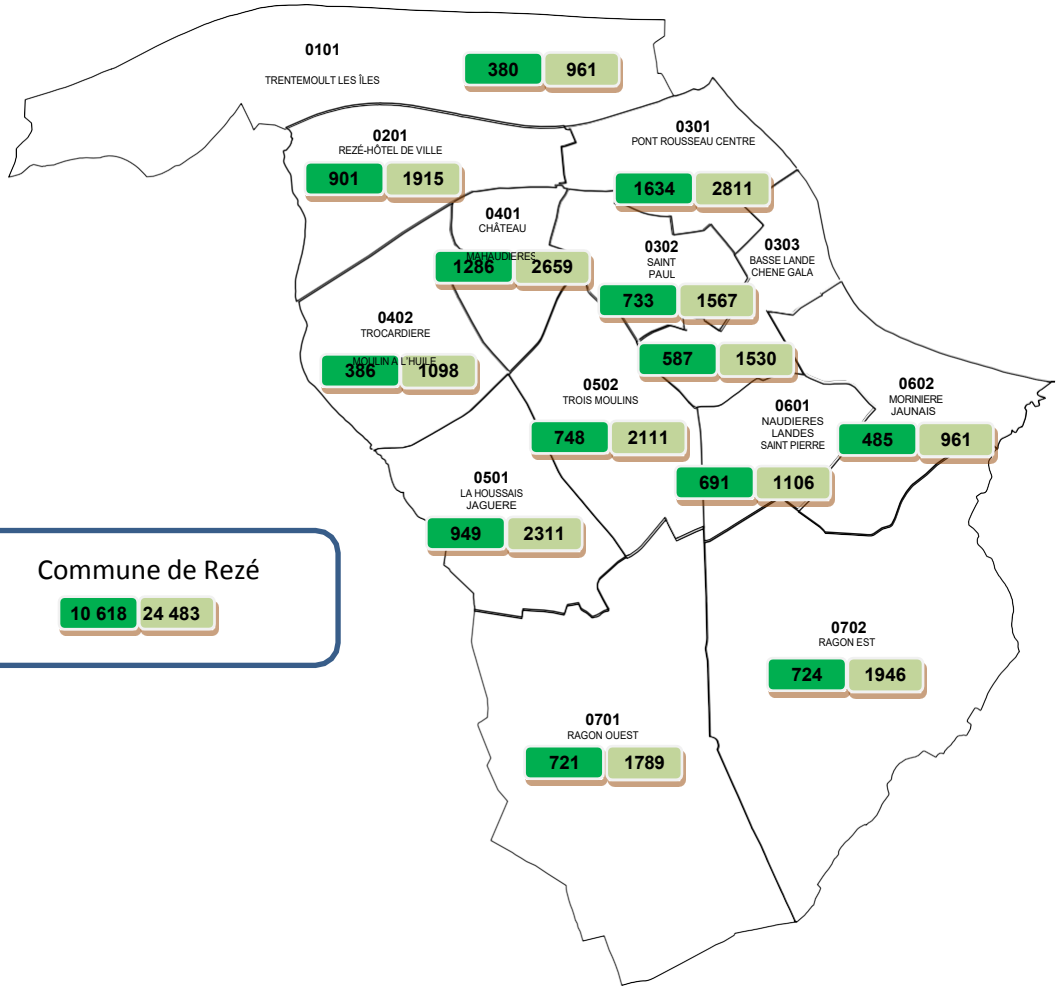

1.2 Typologie des familles

1.2.1 Les structures familiales

	Nombre de familles allocataires	Part des familles / allocataires	Nb de familles nombreuses	Part des familles nombreuses (parmi les familles alloc)	Nb de familles monoparentales	Part des familles monoparentales (parmi les familles alloc)
BOUGUENAIS	2 655	57,1%	562	21,2%	820	30,9%
REZE	5 158	48,6%	1 063	20,6%	1 809	35,1%
VERTOU	2 553	56,5%	509	19,9%	575	22,5%
SAINT HERBLAIN	5 627	47,5%	1 288	22,9%	1 872	33,3%
ST SEBASTIEN SUR LOIRE	2 780	47,7%	512	18,4%	889	32,0%

Le nombre de **familles** allocataires a augmenté plus fortement que la population rezéenne avec une hausse annuelle moyenne de 5,3 % les 5 dernières années. La part des familles allocataires (48,6% des allocataires) est fortement supérieure à la moyenne de Nantes Métropole (40,4 %).

Les enfants d'âge scolarisé de moins de 18 ans représentent près de 18 % de la population deRezé (7623 personnes). Cette proportion est de 16,2% pour Nantes Métropole.

Les foyers monoparentaux représentent une part importante des familles allocataires à Rezé : elle s'élève à 35,1 % des familles allocataires contre 26% pour le Département et 30,2 % pour Nantes Métropole (*donnée Caf 2020*).

La part des familles nombreuses est relativement moins importante avec 20,6 % des familles allocataires (22,5% pour Nantes Métropole).

La typologie des familles évolue : **la part des familles monoparentales évolue de manière importante depuis plusieurs années.**

Évolution de la part des familles avec enfant(s) parmi les ménages

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas

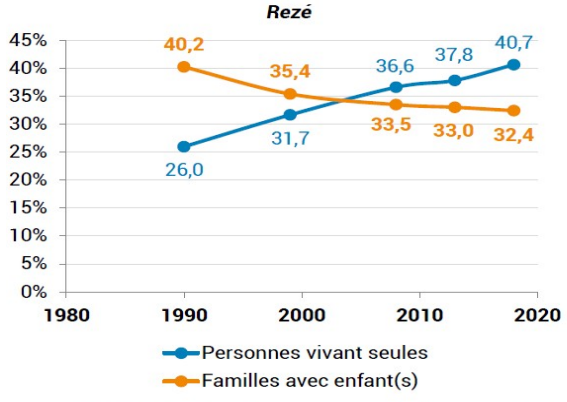

Lecture : En 2018, 32,4% des ménages sont des familles avec enfant(s).

Type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas

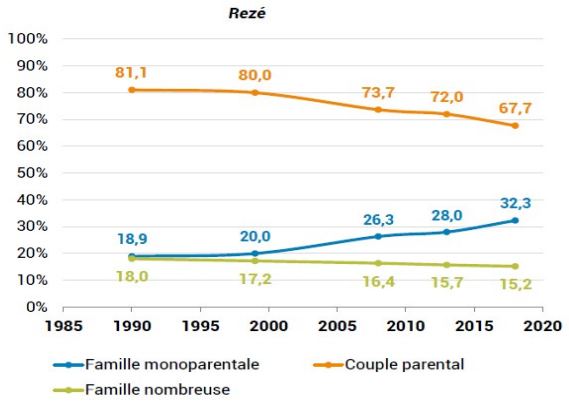

Lecture : En 2018, les familles nombreuses représentent 15,2% des familles avec enfant(s) de Rezé.

1.2.2 Les jeunes et les familles monoparentales

Les familles avec enfants de 12 à 17 ans sont fortement représentées parmi celles-ci : deux familles sur cinq avec des jeunes de 12 à 17 ans sont monoparentales, alors qu'elles ne sont qu'une sur trois à Nantes métropole. Contrairement à certaines représentations, les familles monoparentales sont donc d'abord des familles **avec des adolescents**.

	Nb familles avec enfants 6 à 11 ans	Nb familles mono-parentales avec enfants 6 à 11 ans	Taux familles mono-parentales avec enfants 6 à 11 ans	Nb familles avec enfants de 12 à 17 ans	Nb familles mono-parentales avec enfants 12 à 17 ans	Taux familles monoparentales avec enfants 12 à 17 ans
REZE	2 389	719	30,1%	2 612	1 046	40,0%
NANTES METROPOLE	33 703	8 846	26,2%	34 656	11 306	32,6%

1.2.3 Répartition des familles monoparentales sur le territoire rezéen

La monoparentalité est très forte sur les quartiers Château, Rezé Centre, Pont-Rousseau ou les Naudières. L'enquête COMPAS montre des mineurs vulnérables très présents dans le quartier du Château et à Pont Rousseau centre. La question du « surpeuplement » des enfants dans les logements est préoccupante dans le cadre des effets liés à la crise sanitaire.

Familles monoparentales (2020)

Allocataires monoparentaux au 31.12.2020

Part des familles monoparentales (parmi les familles allocataires avec enfants)

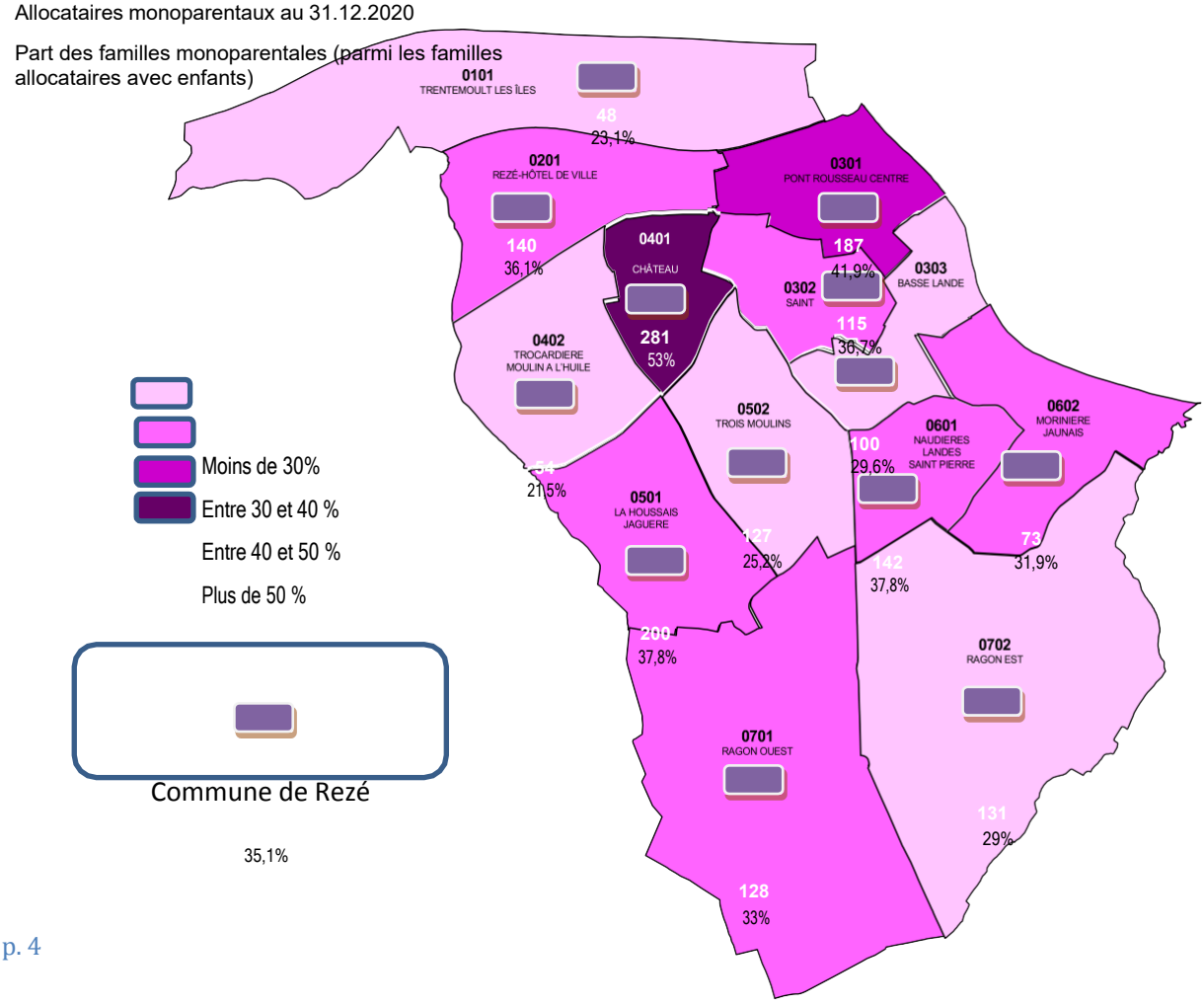

1.2.4 – Mobilité résidentielle des familles

Les familles rezéennes peinent pour certaines à rester habiter sur la commune avec de jeunes enfants ; les coûts des logements sont chers et conduisent des familles avec de jeunes enfants à quitter la ville pour s'installer dans des communes plus éloignées de la Ville-centre de la métropole. Si les logements sont de plus en plus occupés par des personnes seules, les familles continuent néanmoins à s'installer sur Rezé qui **reste une ville attractive pour les familles**.

Structure des mobilités résidentielles des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2018 - Traitements © Compas

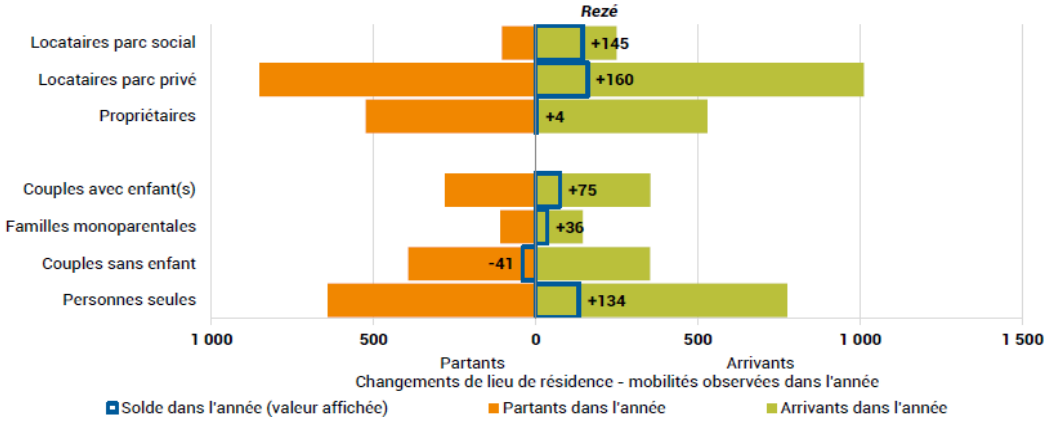

Partie 2 - Diagnostic petite enfance

Sources statistiques : Insee 2019, Compas 2018, données Caf 2016-2020

2.1 La démographie petite enfance

En synthèse **:**

Un taux de jeunes enfants important : 1560 enfants âgés de 0 à 2 ans, soit un taux de 15,5%.Un taux d'évolution des naissances négatif de -3.2 % de 2015 à 2019, mais des naissances en progression depuis 2020.
Un taux d'activité féminin qui progresse de 3 points en 4 ans.

2.1.1 Nombre et localisation des enfants de moins de 3 ans sur la commune

On constate une légère évolution à la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans à Rezé entre 2016 et 2020 (-1%) en lien avec la diminution des naissances mais cette diminution est moins marquée que sur l'ensemble du département (-3,6 %), en partie en raison d'un solde migratoire positif et de l'arrivée de nouvelles familles avec des très jeunes enfants.

Les naissances domiciliées sur Rezé ont diminué de 3,2 % (-0.8 % sur le Département) alors que Nantes Métropole enregistre une augmentation moyenne de 4.9 % sur la période de 2015 à 2019. On observe néanmoins depuis deux ans une reprise à la hausse des naissances, l'année 2022 enregistrant un nombre de naissances équivalent à l'année 2015.

Tableau des naissances de 2015 à 2019 (Insee)

	Nb de naissances (Insee)	Taux évolution des naissances
BOUGUENAIS	266	6,4%
NANTES	4 412	10,0%
REZE	548	-3,2%
SAINT HERBLAIN	772	9,8%
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	281	-4,4%
VERTOU	270	13,4%
NANTES METROPOLE	8 363	4,9%
Loire Atlantique	16 221	-0,8%

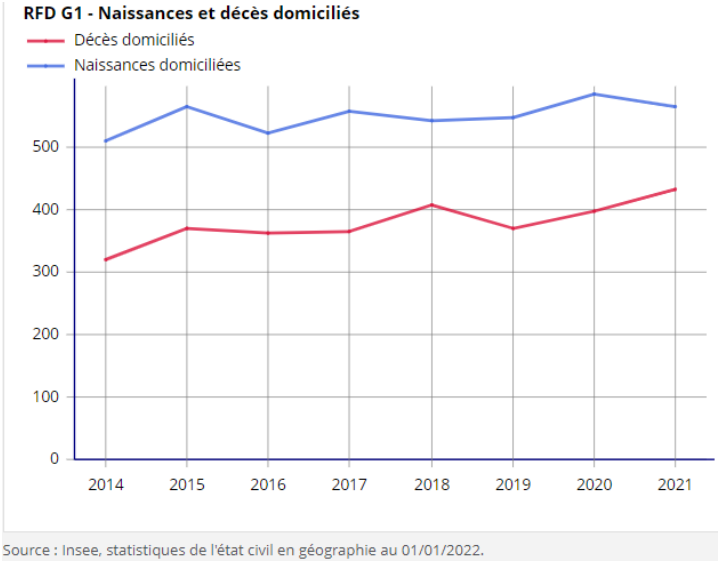

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

Le nombre de jeunes enfants de 0 à 2 ans et leur répartition sur le territoire rezéen

	Nb enfants 0 à 2 ans	Taux enfant 0 à 2 ans	Evolution enfants 0 à 2 ans	Nb enfants 0 A 2 ans AEEH
BOUGUENAIS	689	13,0%	-12,7%	1
NANTES	10 554	17,3%	0,0%	32
REZE	1 560	15,5%	-1,0%	8
SAINT HERBLAIN	1 962	17,5%	3,7%	10
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	856	16,1%	-4,1%	3
VERTOU	782	15,2%	12,0%	3
NANTES METROPOLE	21 885	15,7%	-1,3%	69

Répartition des enfants de moins de 3 ans et de l'offre d'accueil collectif à Rezé

Enfants Allocataires au 31.12.2020

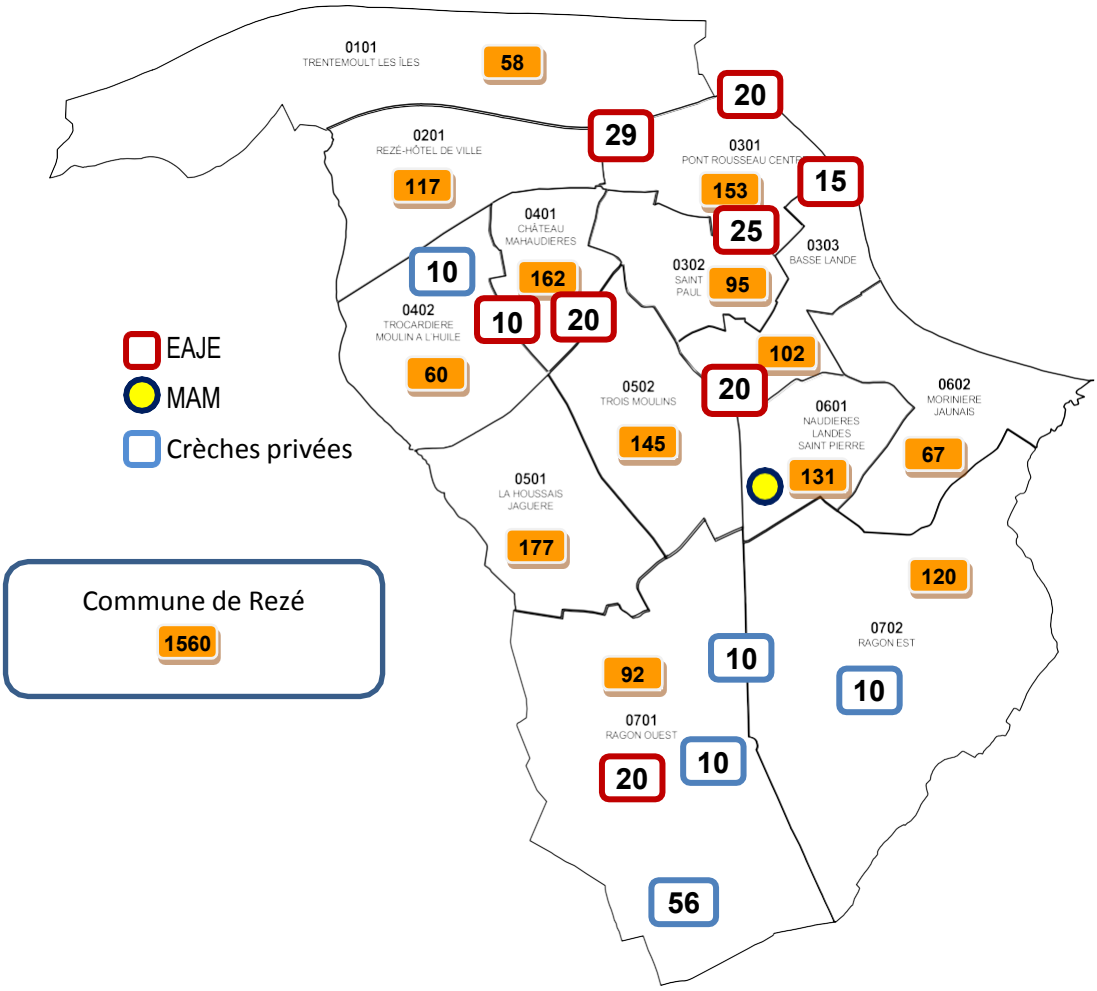

2.1.2 Le taux d'activité des parents

Le taux d'activité des parents est comparable à celui du département mais est plus élevé qu'à Nantes Métropole ; il atteint 70,8% pour les hommes et 62,6 % pour les femmes. Le taux d'activité féminin tend légèrement à augmenter avec une hausse de 3 points en 4 ans (données Compas 2021).

53,7 % des enfants de 0 à 2 ans de la ville ont des parents biactifs ou monoparents actifs occupés contre 61,3 % pour le département et 55 % pour Nantes Métropole.

	Taux activité masculine (actif occupé)	Taux activité féminine (actif occupé)	Nb enfant 0-2 ans avec parents biactifs ou mono-parent actif occupé	Part enfant 0-2 ans avec parents biactifs ou mono-parent actif occupé	Part enfant 0-2 ans avec parents biactifs ou mono-parent actif occupé(ant)
BOUGUENAIS	75,0%	61,9%	363	52,7%	55,9%
NANTES	54,5%	50,2%	5 252	49,8%	48,5%
REZE	70,8%	62,6%	837	53,7%	53,5%
SAINT HERBLAIN	67,2%	59,7%	935	47,7%	48,0%
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	74,6%	70,2%	538	62,9%	63,3%
VERTOU	80,3%	74,9%	537	68,7%	71,5%
NANTES METROPOLE	63,9%	58,6%	12 091	55,2%	55,2%

2.2 L'accueil collectif et individuel du jeune enfant

En synthèse : points forts et fragilités, couverture des besoins

- Des équipements de petite taille, mais présents dans la plupart des quartiers.
- Des offres diversifiées en accueil régulier et occasionnel (2 haltes garderies évolutives en multi-accueil). Une offre peu dotée en accueil d'urgence.
- Des ateliers d'éveil et de professionnalisation des assistantes maternelles déployés sur les quartiers par le relais petite enfance, à maintenir voire à renforcer.
- Au regard du taux de couverture petite enfance (76,9% en 2020) et du dynamisme démographique, le développement de places d'accueil sur la commune est pointé comme une priorité politique forte au sein du projet de mandat 2020/2026 et est partagé par la Caf, notamment par le renforcement de l'offre d'accueil collective. Le soutien à l'accueil individuel reste aussiune priorité forte pour faire face à la diminution du nombre d'assistantes maternelles.
- Enfin l'inclusion de tous les enfants et les problématiques familiales d'insertion professionnelle supposent de maintenir également une diversité d'offre en accueil occasionnel et d'urgence, notamment en direction des familles monoparentales.

2.2.1 Le Relais Petite enfance

La ville de Rezé est dotée d'un **Relais petite enfance** qui accompagne les familles dans la recherche d'un mode d'accueil, en centralisant les demandes et en coordonnant les possibilités d'accueil sur la commune dans le cadre d'un guichet unique. Ce service municipal anime aussi un lieu ressources pour informer, accompagner les parents employeurs d'une assistante maternelle et soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession. **233 assistantes maternelles** sont actuellement en exercice à Rezé (nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois en 2021), **parmi 294 agréées par la Pmi**.

Nombre d'ETP d'animatrices RPE : 3 ETP (organisation cible du projet RPE 2020-2023)

Nombre d'assistantes maternelles par ETP : 78

2.2.2 L'offre d'accueil collectif

6 structures municipales et 2 structures associatives subventionnées par la ville sont positionnées sur le territoire communal :

Les établissements petite enfance municipaux :

6 structures municipales offrent 129 places réparties entre accueil régulier et occasionnel.
474 enfants de moins de 4 ans sont accueillis en 2021 dans les structures d'accueil municipales (crèches, haltes & multi-accueil).

Les établissements petite enfance associatifs subventionnés par la ville :

Crèche «A petits pas» de l'association du même nom : 20 places
Micro-crèche «Les Castors» gérée par l'association ADT 44 : 10 places

Les établissements petite enfance privés
Crèche inter entreprise Happy Babees : 56 places dont 11 places municipales financées par la ville.
Micro-crèche Les Chérubins de Rezé : 10 places
Micro-crèche Les pieds dans l'eau : 10 places dont 3 places réservées pour des enfants présentant un handicap.
Micro-crèche La Trocardière : 10 places dont 3 places réservées pour des enfants présentant un handicap.
Micro-crèche Fripouille et compagnie : 10 places.

Aujourd'hui, Rezé dispose donc au total de **255 places en accueil collectif** pour les familles rezéennes dont **170 sont financées par la ville**. 611 enfants ont été accueillis dans les structures Eaje, municipales, associatives ou privées (données Caf 2020), soit une moyenne de 2,36 enfants accueillis par place agréée Pmi. Parmi eux, 61 ont été accueillis au sein des 4 micro-crèches privées (hors Psu).

2.2.3 L'offre d'accueil individuel

Le nombre d'assistantes maternelles agréées est en diminution de 15,6 % sur la période 2016-2020 (-15,9% pour Nantes Métropole). Selon la méthode de calcul de la Caf, 233 assistantes maternelles en activité (donnée 2021) peuvent accueillir potentiellement 602 enfants (moyenne de 2,5 enfants par assistante maternelle), même si les agréments de la Pmi sur Rezé permettent en théorie l'accueil de 957 enfants pour 294 assistantes maternelles agréées (soit en théorie un agrément pour 3,3 enfants en moyenne). En pratique, une assistante maternelle accueille en 2021 en moyenne 2,6 enfants.

La garde au domicile des parents permet d'accueillir 52 enfants en plus des 602 places offertes par les assistantes maternelles.

L'offre en accueil individuel représente 71 % des places d'accueil totales sur Rezé.

	Nb ass mat agréées 2020	Nb ass mat agrées 2016	Taux évolution nb ass mat agréées	Nb ass mat actives au moins une fois dans l'année 2020	Nb ass mat actives au moins une fois dans l'année année 2016	Taux évolution nb ass mat actives au moins une fois dans l'année
BOUGUENAIS	192	230	-16,5%	117	138	-15,2%
REZE	296	365	-18,9%	248	294	-15,6%
SAINT HERBLAIN	363	466	-22,1%	277	332	-16,6%
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	221	233	-5,2%	172	174	-1,1%
VERTOU	190	214	-11,2%	148	163	-9,2%
NANTES METROPOLE	4 145	4 955	-16,3%	3 274	3 893	-15,9%
Loire Atlantique	10 940	13 445	-18,6%	8 721	10 734	-18,8%

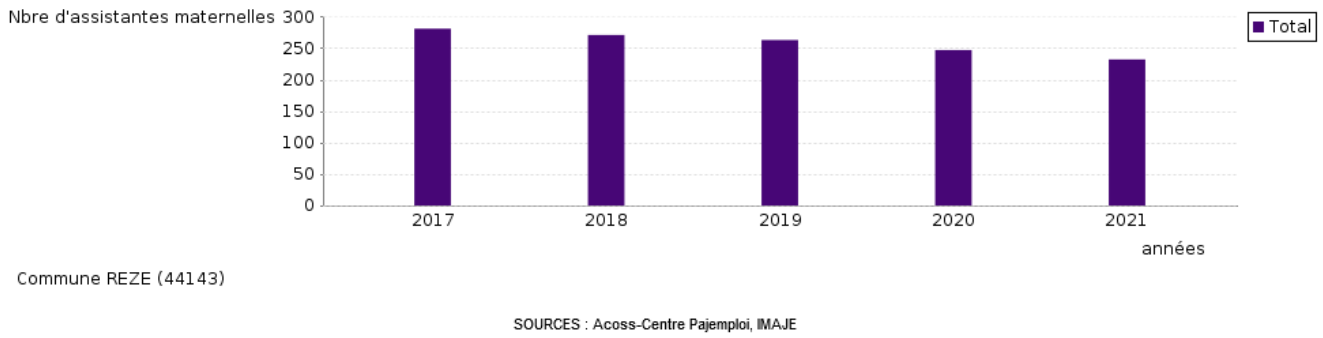

Le vieillissement des assistantes maternelles (presqu'un tiers ont plus de 55 ans) non compensé par l'entrée dans l'emploi de nouvelles assistantes maternelles entrainent une diminution régulière du nombre d'assistantes maternelles sur la commune. Ce phénomène est observé sur tout le département. A Rezé, la part des assistantes maternelles âgées entre 45 et 55 ans (39 %) est une des plus fortes de l'agglomération, ce qui laisse envisager des difficultés de renouvellement durant les vingt ans à venir.

Il est donc nécessaire de rester vigilant sur l'offre d'accueil individuel et d'améliorer l'attractivité du métier pour maintenir l'offre de garde à domicile sur le territoire.

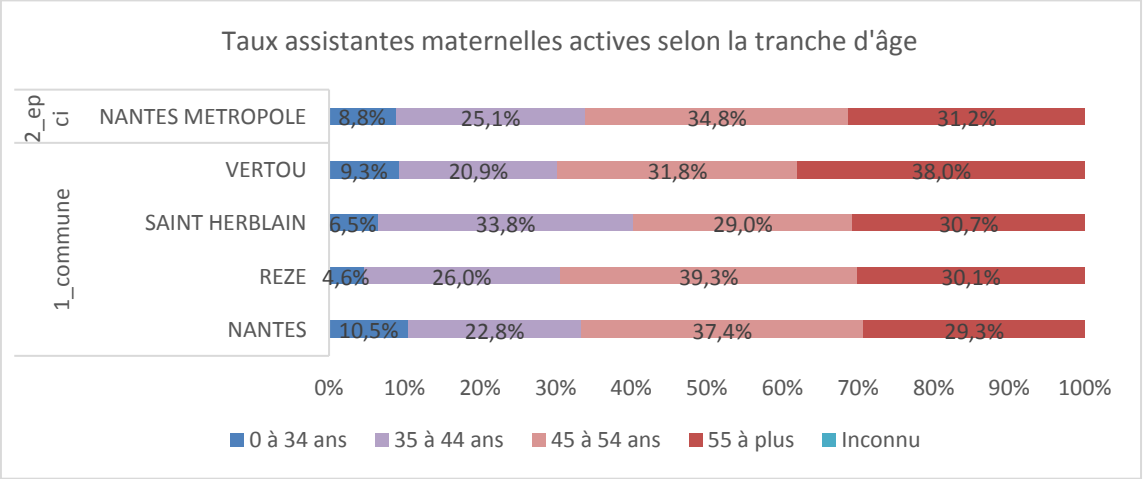

2.2.4 Le taux de couverture petite enfance

Le taux de couverture sur la commune (c'est-à-dire le nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans) est de **76,9 %** en 2020, taux qui est équivalent à la moyenne de Nantes Métropole (76,6%). **Il était de 78,6 % en 2017**.

La faiblesse de l'offre d'accueil collectif des jeunes enfants de moins de trois ans sur Rezé est pointée depuis plusieurs années.
On peut noter par ailleurs un « effet ciseau», avec des places chez les assistantes maternelles qui ont tendance à baisser, et une croissance démographique sur Nantes Métropole qui reste forte, avec l'arrivée de familles avec de jeunes enfants sur Rezé. Cet effet ciseau pourrait faire baisser le taux de couverture à 60 % en 2025 si aucune nouvelle place n'était créée. 2,3 % des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés à Rezé.

Il est important de noter également que la demande des familles s'oriente très majoritairement vers de l'accueil collectif perçu comme gage de qualité et de fiabilité. Aujourd'hui, les différentes commissions d'attribution de places organisées sur une année ne permettent de répondre qu'à 14 % des demandes d'accueil en collectif.

Partie 3 - Enfance

En synthèse :

Les points forts

- Un poste de référent inclusion dont les missions sont centrées sur l'accompagnement des familles et des équipes éducatives – périscolaires et ATSEM-.
- Les 4 jours et demi mis en place à Rezé en 2013, et confirmés en 2022, ont été une vraie opportunité pour développer la qualité de l'accueil périscolaire :
- Projet pédagogique de qualité sur les temps périscolaires (on est passé de surveillants à animateurs)
- Création de la fonction de responsables et directeurs d'accueil, d'adjoints, et d'animateurs éducatifs titulaires, et donc d'un noyau de trois référents au sein de chaque école
- Développement des partenariats pour proposer de nouvelles activités aux enfants (parcours d'éducation artistique et culturel, parcours sportifs, parcours liés à l'environnement…)
- Une nouvelle dynamique pour l'ARPEJ depuis juillet 2022, avec une volonté d'ouverture sur les partenariats locaux, l'implication des familles, la qualité de l'offre éducative proposée, qui seront déclinés dans un nouveau projet éducatif.

Les fragilités / évolutions des besoins

- Requestionnement en cours de la pause méridienne : difficulté des temps de transition, pourtant essentiels dans la vie de l'enfant, bon dimensionnement de l'amplitude de la pause méridienne.
- Intérêt de développer des projets pédagogiques à l'échelle des écoles avec les animateurs et les enseignants.
- Requestionnement du temps des leçons : comment ce temps s'articule aux autres activités périscolaires, comment il respecte le rythme des enfants, et les besoins différents de chacun d'entre eux ?
- Des besoins accrus de formation et d'accompagnement à la pratique des équipes périscolaires sur la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

3.1 Démographie Enfance 3-11 ans

Répartition des enfants par âge et évolution 2016-2020

	Nb enfants 3 à 5 ans	Taux d'enfant 3 à 5 ans	Evolution enfants 3 à 5 ans	Nb enfants 6 à 11 ans	Taux d'enfant 6-11 ans	Evolution nb d'enfants 6 à 11 ans
NANTES	9 813	16,1%	4,9%	19 126	31,3%	8,2%
REZE	1 517	15,1%	7,1%	3 137	31,2%	4,3%
SAINT HERBLAIN	1 737	15,5%	-0,6%	3 571	31,8%	9,9%
VERTOU	782	15,2%	12,5%	1 675	32,5%	7,3%
NANTES METROPOLE	21 635	15,5%	2,8%	45 247	32,4%	7,6%

Nombre d'enfants de 3 à 11 ans

Enfants Allocataires au 31.12.2020

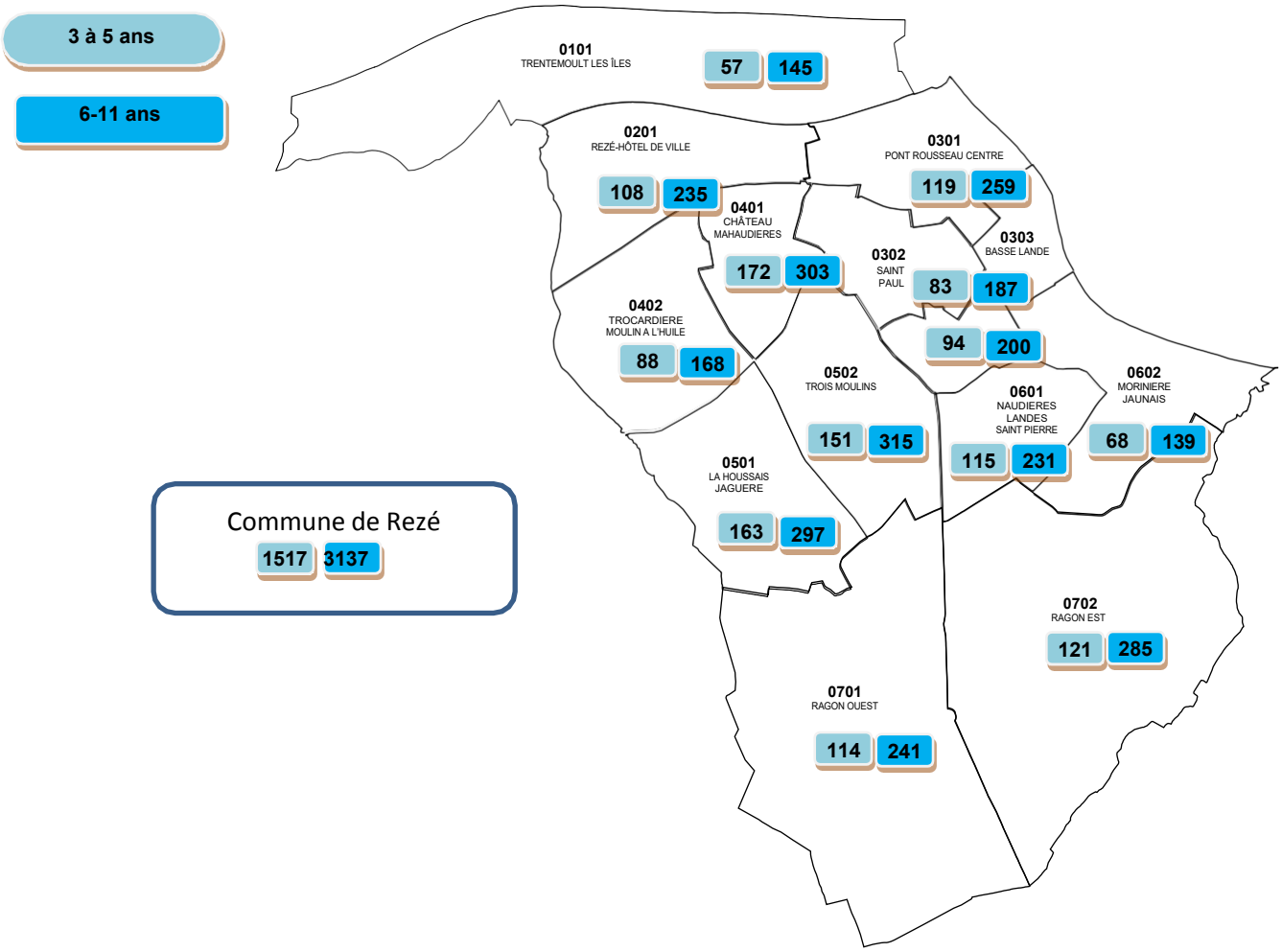

Scolarisation

Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques continue aussi d'augmenter régulièrement (+ 1,6 % entre la rentrée 2021 et la rentrée 2022). 3600 élèves étaient attendus en primaire public à la rentrée de septembre 2022. Le nombre d'enfants scolarisés en maternelle a cependant tendance à baisser légèrement, rejoignant ainsi la tendance départementale ou régionale, dans une moindre mesure. Les effectifs scolaires d'élémentaire sont eux en revanche en augmentation, avec des tensions spécifiques dans les écoles du sud de la commune notamment. Ces éléments ont conduit la commune à travailler sur une prospective scolaire ambitieuse afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions : un programme de travaux d'extension et de réhabilitation sur plusieurs années est ainsi en cours de consolidation. Des installations sont d'ores et déjà prévues de manière transitoire sur certains groupes scolaires.

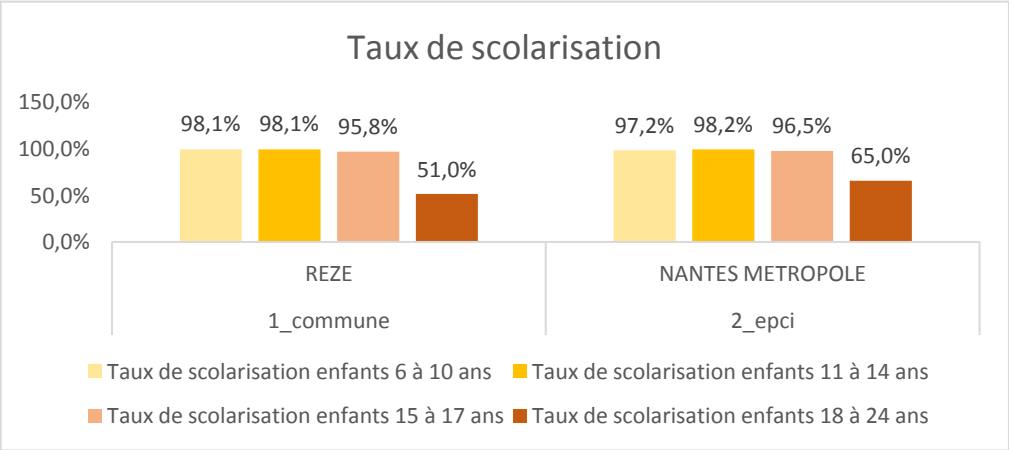

Handicap de l'enfant/jeune en âge d'être scolarisé

	Nbre enfants 3-5 ans AEEH	Nb enfants 6 à 11 ans - AEEH	Taux enfants 6 à 11 ans - AEEH	Nb enfants 12 à 17 ans - AEEH	Taux enfants 12 à 17 ans - AEEH
REZE	22	50	1,6%	70	2,4%
NANTES METROPOLE	288	793	1,8%	735	1,9%

3.2 L'offre enfance

15 accueils périscolaires sont positionnés sur les 17 écoles de la commune. 5 accueils périscolaires du midi sont déclarés au sein des 5 écoles situées en quartier prioritaire et conventionnés avec la Caf au moyen d'un taux d'encadrement renforcé et d'un engagement sur la formation des animateurs et d'une inscription de l'accueil dans une démarche de projet éducatif.

Les centres de loisirs sont animés par l'association ARPEJ-Rezé, et accueillent les enfants de 3 à 10 ans, puis les adolescents, au sein du Club Junior, pour les 11/15 ans. L'ARPEJ propose également des séjours de vacances pour les 3 / 17 ans.

Animation du dispositif PRE (Programme de réussite éducative) : ce programme coordonné par le CCAS de Rezé concerne les enfants considérés en fragilité dans leur environnement scolaire, social, sanitaire et/ou éducatif.

Il s'agit alors de mettre en œuvre des accompagnements et actions, individuels et/ou collectifs, en complémentarité avec les familles, institutions, acteurs jeunesse du territoire. Dans ce cadre, les parents sont impliqués tout au long du parcours d'accompagnement. L'objectif est de mobiliser et valoriser les atouts et potentiels des enfants (dans la même finalité que le dispositif Clas), de mobiliser les ressources du territoire et de créer du lien entre partenaires. L'intervenant prend en compte l'environnement familial de l'enfant et assure un rôle de médiation avec la famille pour travailler les relations intrafamiliales parents/enfants, les liens familles/écoles, l'information et l'orientation des familles vers les services de droit commun (accès soins, loisirs, numérique, etc.)

Partie 4 – Jeunesse

En synthèse :

Analyse des points forts et fragilités, évolution des besoins

- Présence de nombreux dispositifs pour accompagner les jeunes sur Rezé à partir de 16 ans.
- Question du désintérêt des jeunes envers les institutions et pour certaines thématiques
- Rechercher davantage l'engagement citoyen des jeunes difficile à mettre en œuvre (pouvoir d'agir)
- Comment faire venir les jeunes et créer des espaces où ils se retrouvent, des espaces de création ou d'expression, tout en favorisant leur autonomie ?
- Difficulté à attirer les 11/15 ans et difficulté à maintenir le lien après le collège
- La question des jeunes en rupture scolaire avant 16 ans : comment les faire cheminer jusqu'aux 16 ans ?
- Comment coopérer entre acteurs sur les différentes tranches d'âge : Département *11/21 ans / Ville 11-25 ans / ARPEJ 11-15 ans / CSC 11-18 ans …*

4.1 Démographie des jeunes

Répartition des jeunes par tranche d'âge

	Nb enfants 12 à 17 ans	Taux d'enfant 12 à 17 ans	Evolution nb d'enfants 12 à 17 ans	Nb enfants 18 à 24 ans	Taux d'enfant 18 à 24 ans	Evolution nb d'enfants 18 à 24 ans
NANTES	16 513	27,0%	9,8%	5 120	8,4%	9,7%
REZE	2 969	29,5%	11,7%	865	8,6%	4,3%
SAINT HERBLAIN	3 012	26,8%	6,2%	955	8,5%	4,5%
VERTOU	1 544	29,9%	0,8%	374	7,3%	5,4%
NANTES METROPOLE	39 626	28,4%	8,1%	11 237	8,0%	6,1%

Les jeunes âgés de 12 à 24 ans représentent 38,1 % de l'ensemble des enfants/jeunes rezéens. Ils représentent 8,1 % de la population de Rezé. Cette proportion est de 7,7 % pour les habitants de Nantes Métropole.

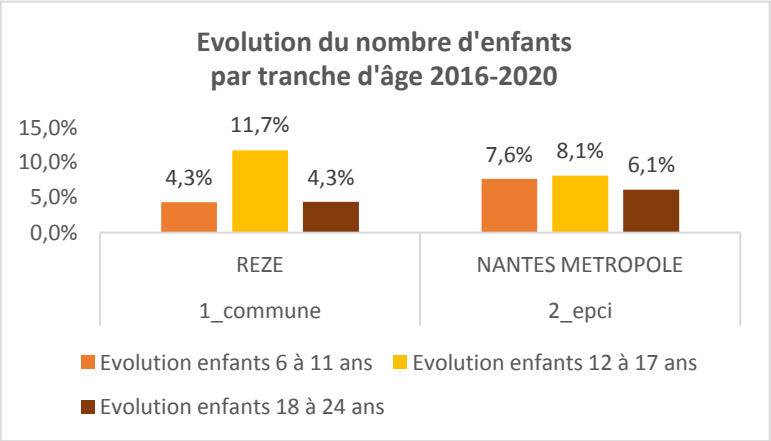

On constate une forte évolution des enfants âgés de 12 à 17 ans sur la commune de Rezé (+11,7%) sur les 5 dernières années (2016-2020), comparativement à d'autres communes de la Métropole.

Sur le volet adolescence et jeunesse, la commune a fortement développé ces dernières années son offre d'accompagnement et de soutien aux projets de jeunes. Un travail de collaboration régulier est mis en place avec de nombreux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'éducation populaire : mission locale, AFEV, FAL 44, Unis-Cité etc…et avec les établissements scolaires de la ville. **A ce titre, la Ville de Rezé a bénéficié d'un agrément Ps Jeunes de la Caf dès 2021.**

La commune s'est engagée dans le Programme d'Investissement d'Avenir jeunesse (PIA) depuis 2016, ce qui a permis de développer de nombreux dispositifs grâce au levier financier et de partager les pratiques et expériences d'autres collectivités. Le PIA s'est achevé fin 2022.

En 2021, la commune a rejoint la démarche « Territoires en commun », engagée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aux côtés de trois autres villes, pour travailler sur le « droit des jeunes à une vie épanouie ». Développement de la citoyenneté active et nouveau plan d'action réalisé avec les jeunes sont au programme dans les mois à venir.

Répartition territoriale des jeunes âgés de 12 à 17 ans

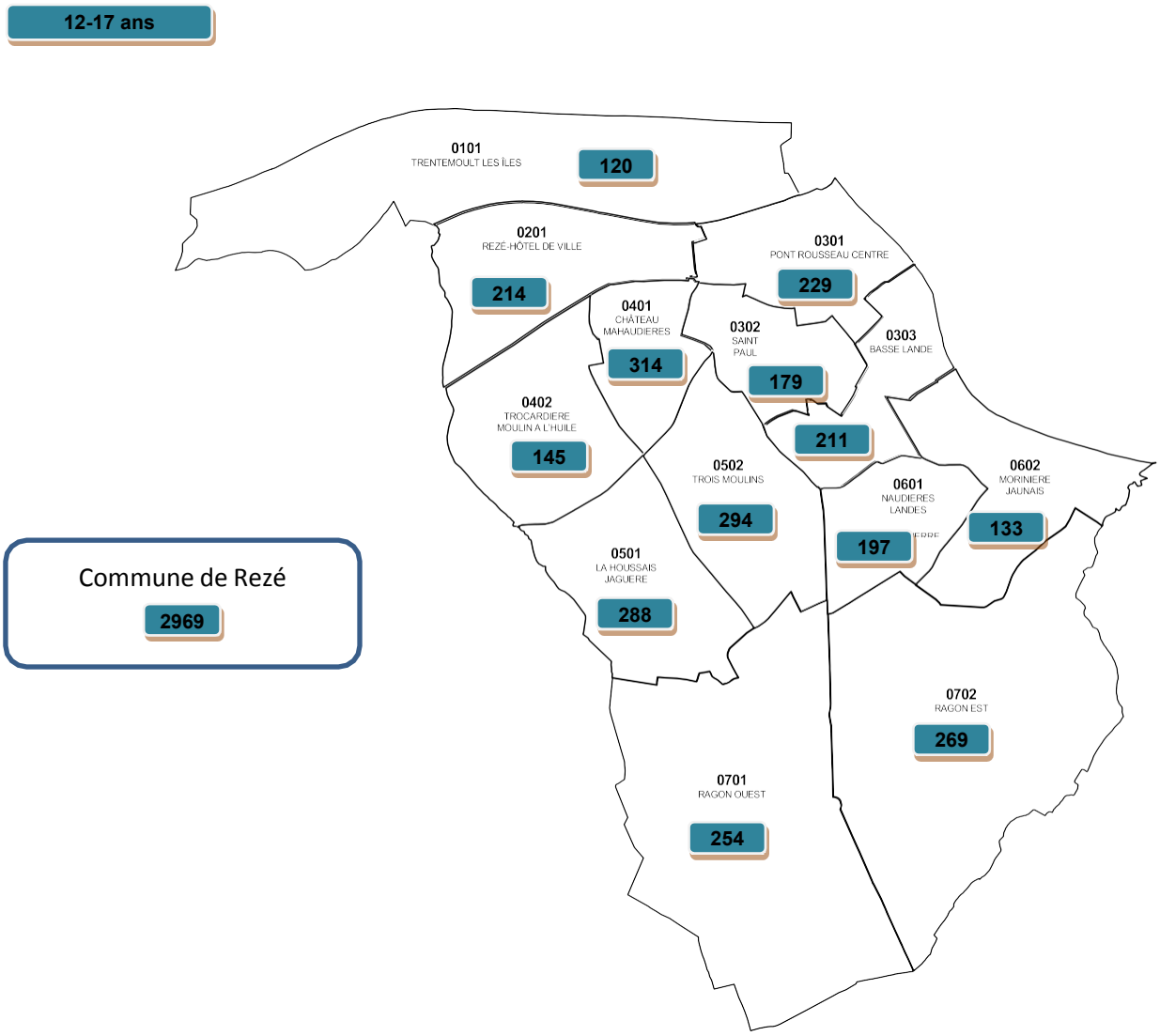

4.2 L'offre Jeunesse

Les services et structures existantes porteuses d'un projet jeunesse

1 service jeunesse municipal, labellisé Centre Information Jeunesse, qui accueille les jeunes de 11 à 25 ans sur l'ensemble de leurs questions, est situé sur le quartier Château (quartier prioritaire de la politique de la Ville). Le service jeunesse propose des accompagnements aux projets de jeunes via des aides spécifiques, des actions collectives ainsi que des interventions régulières dans les collèges et lycées.

4 projets jeunesse portés par les centres socio-culturels de Rezé en cours de mise en place ou de structuration (bénéficiaires de la PS jeunes de la Caf à compter de 2022).

1 équipe d'animation sociale, qui va à la rencontre des adolescents sur l'espace public, et qui propose des animations spécifiques, notamment en lien avec des Centres socioculturels, ainsi que des soutiens individuels aux projets et parcours des jeunes.

1 point écoute jeunes, animé par des psychologues l'Ecole des Parents et des Educateurs, ouvre ses portes deux après-midi par mois pour les 11/25 ans, de façon gratuite et anonyme.

2 Foyers de jeunes travailleurs sont présents sur la commune : la Résidence Jules Verne, quartier Pont-Rousseau, avec 100 logements, et le FJT Grand'Voile – quartier Hôtel de Ville - ainsi que son annexe « Quai 37 » avec 104 logements

1 Coopérative Jeunesse et de Service, animée par le service jeunesse et citoyenneté avec l'appui de l'Ouvre-Boîte 44.

Les différentes instances/lieux de coordination jeunesse

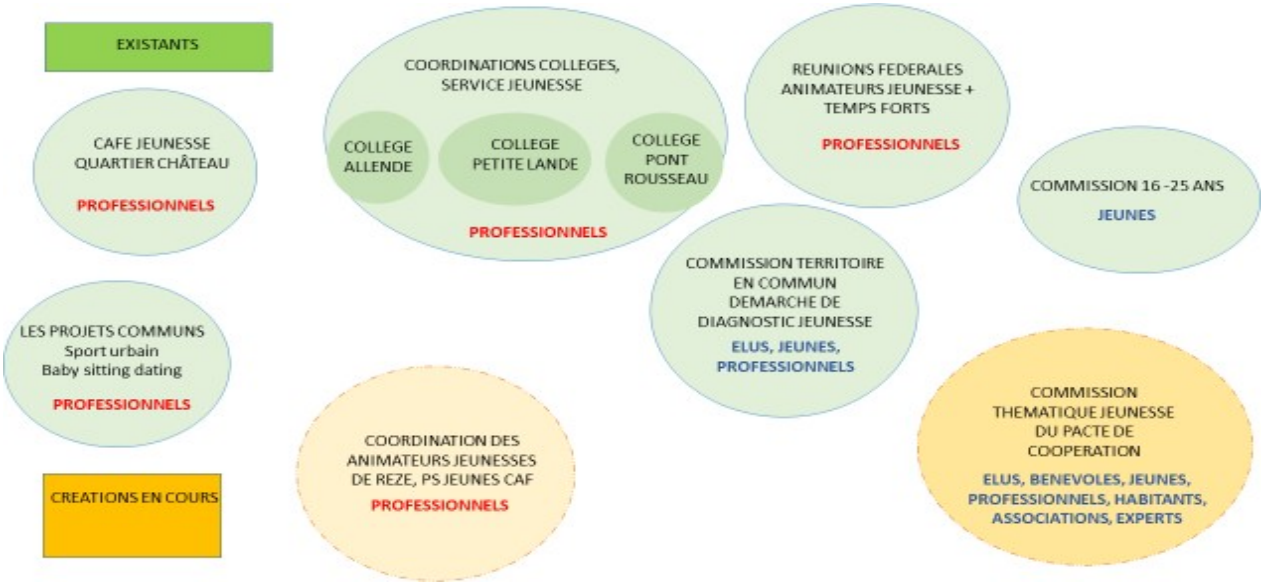

Partie 5 - Pauvreté/ inégalités sociales / isolement

5.1 Les inégalités de revenus

En synthèse :

- Près de 5 000 rezéens vivent sous le seuil de pauvreté, soit 12% de la population. Le taux le plus faible est pour le quartier de la Houssais (7 %), le plus fort pour celui du Château (28,1 %).
- La fracture numérique reste un enjeu important pour certaines populations avec de forts enjeux notamment pour les habitants du quartier prioritaire.
- L'isolement s'accroît avec l'âge, et progresse en proportion des plus de 60 ans : cet isolement est un vrai défi pour les politiques du lien social et de l'animation des quartiers.

5.1.1 Quotients familiaux

Pour se repérer voici quelques exemples concrets de calcul de QF :

- Une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 Euros, le QF sera de : 15 567 / (12 x 3) = 432 €
- Une famille de trois enfants, ayant un revenu fiscal de référence de 60 000 €, le QF sera de 60 000 / (12 x 4) = 1 250 €

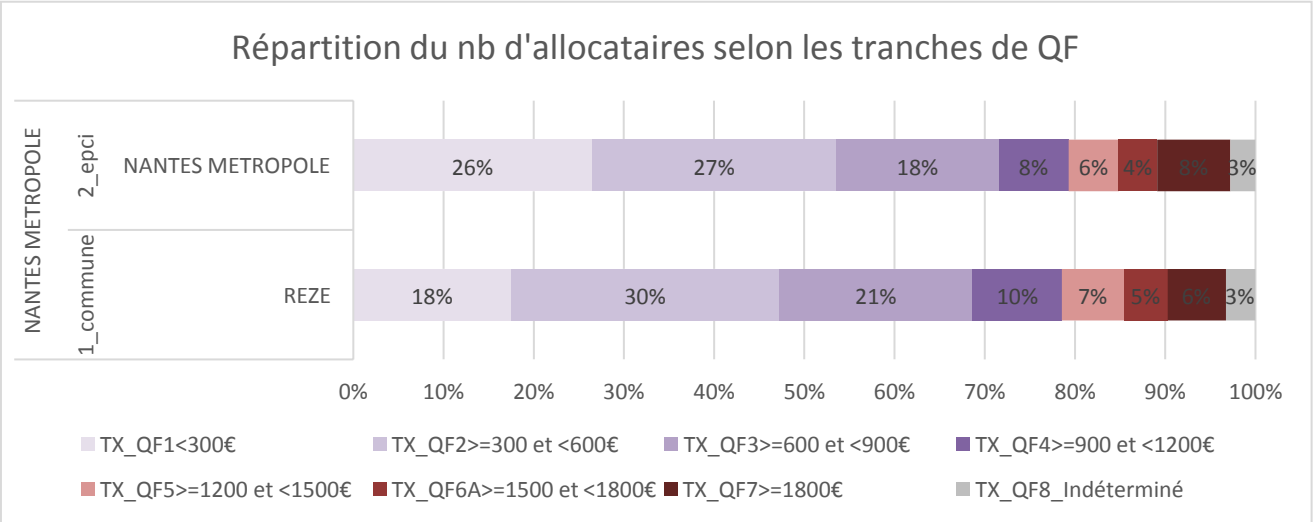

Si l'on compare les QF de Nantes Métropole et de la ville de Rezé, il peut être souligné quelques écarts de revenus :

- Les tranches de QF les plus représentées pour Rezé se situent entre 300 € et 900 € de QF, et représentent 51 % des allocataires Caf contre 45 % à Nantes Métropole
- Les QF les plus bas se situant en 0 et 300 € sont beaucoup moins représentés à Rezé (18 %) que dans l'agglomération nantaise (26%).
- Les tranches de QF les plus élevées, au-delà de 1200 € représentent 21 % des allocataires rezéens, ce qui est semblable à la répartition des QF sur ces tranches à Nantes Métropole.

5.1.2 Dépendance aux prestations et bas revenus

La dépendance aux prestations est relativement élevée. Le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus représente plus d'un tiers des allocataires Caf, ce qui est comparable à la moyenne de Nantes Métropole. La part des allocataires dépendants à plus de 50% des prestations est de 23,9 %.

Cette dépendance tend néanmoins à diminuer ces dernières années en nombre d'allocataires.

	Nb allocataires sous le seuil de bas revenus 2020	Part des allocataires à bas revenus 2020	Nb allocataires sous le seuil de bas revenus 2016	Part des allocataires à bas revenus 2016	Nb allocataires dépendants à plus de 50% des prestations 2020	Tx allocataires dépendants à plus de 50% des prestations 2020
NANTES	30 585	40,4%	29 681	47,3%	23 188	23,2%
REZE	3 364	34,7%	3 053	38,3%	2 541	23,9%
VERTOU	898	21,0%	795	23,1%	669	14,8%
SAINT HERBLAIN	3 771	34,8%	3 663	41,6%	2 883	24,3%
NANTES METROPOLE	48 524	34,1%	46 367	39,4%	36 434	21,2%

Les familles avec enfants sont plus touchées par la précarité et notamment celles avec des jeunes de 12 à 17 ans. Cette précarité est plus accentuée à Rezé que dans l'agglomération nantaise.

	Nb familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	Taux familles à bas revenus avec enfants 6 à 11 ans	Nb familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans	Taux familles à bas revenus avec enfants 12 à 17 ans
REZE	677	28,3%	811	31,0%
NANTES METROPOLE	7 965	23,6%	9 158	26,4%

5.1.3 Les inégalités de revenus sur le territoire rezéen

Les écarts de revenus s'accroissent entre les quartiers. Le quartier du château est dans une situation très particulière par rapport aux autres quartiers de la ville.

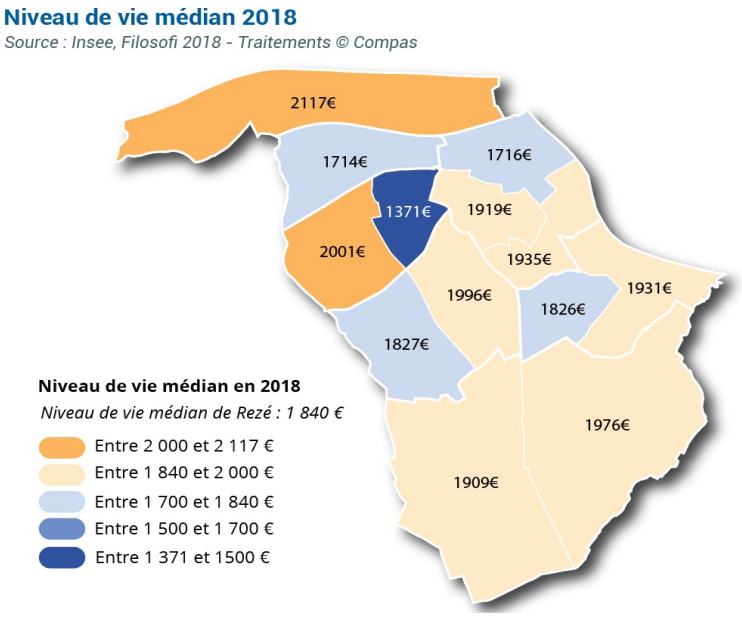

Bas revenus (2020)

Nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenu

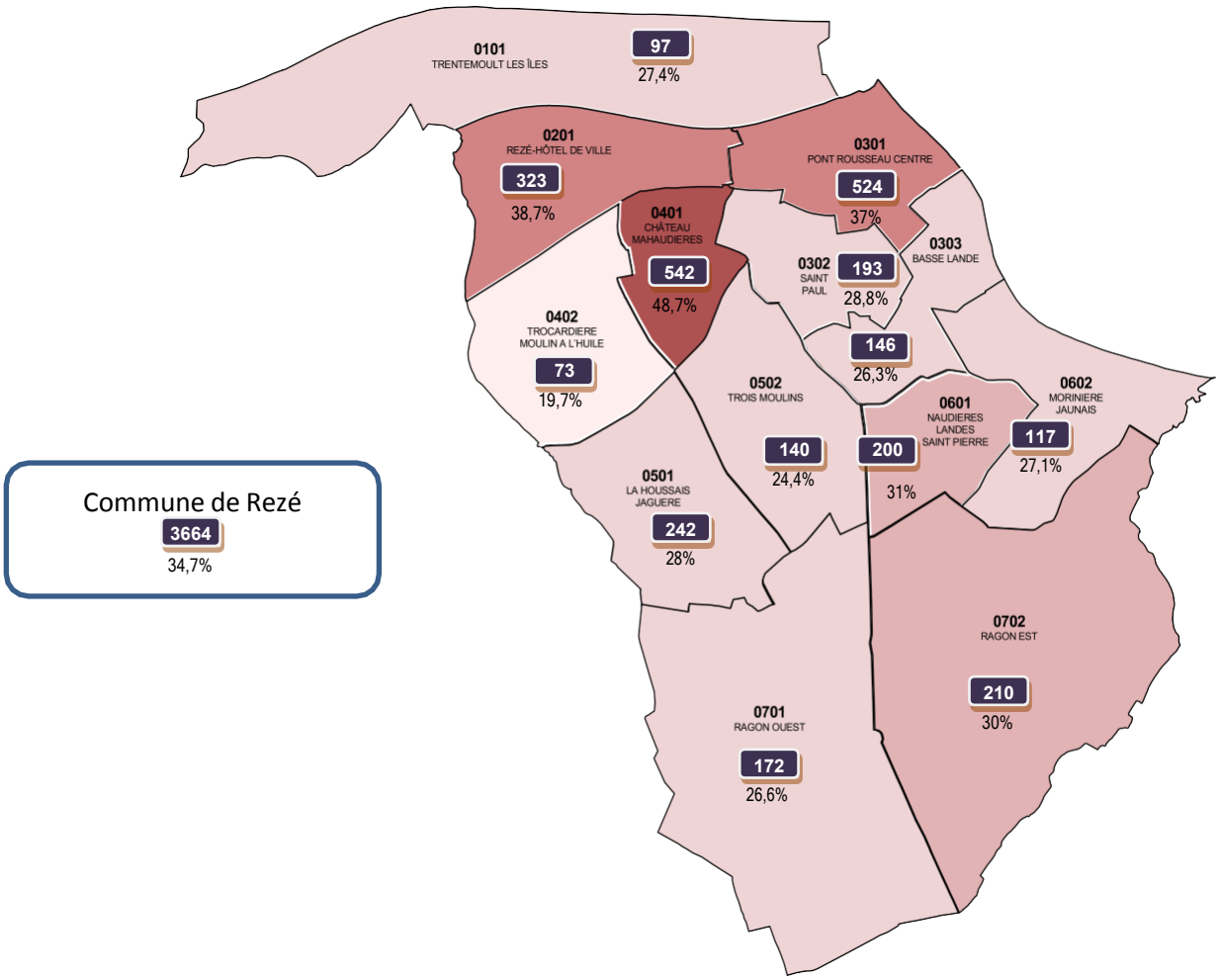

5.2 L'offre d'animation de la vie sociale / Accès aux droits

Synthèse / Points forts et fragilités, évolution des besoins

- Une maison France Services au cœur du quartier Château fortement sollicitée par les habitants pour de l'accompagnement numérique et un accueil universel (avec la participation du CSC Château et d'autres partenaires).
- Un nouvel agrément CSC Château spécifique au QPV qui a permis l'implication des habitants les plus éloignés et leur prise de responsabilité.
- Une coordination CSC-Ville qui met l'accent sur les complémentarités, la convergence de moyens et qui apporte un soutien logistique et technique régulier aux CSC.
- Un quartier Pont Rousseau en plein mutation avec des poches de précarité importantes peu couvert par les actions des autres CSC en proximité.

4 centres socio-culturels sont implantés sur la commune de Rezé :

- Le Centre socioculturel de Loire et Seil, au nord de la commune,

- Le Centre socio-culturel du Château, sur un territoire qui englobe le quartier prioritaire de la politique de la Ville,

- Le Centre socio-culturel de Jaunais Blordière, sur les quartiers sud-est de la commune,

- Le Centre socio-culturel de Ragon, au sud de la commune.

Les périmètres d'action des CSC ne couvrent que 4 quartiers sur 7.

Les CSC fonctionnent avec 32 ETP dont des postes mis à disposition par la Ville.

Les 4 centres socio-culturels proposent des actions d'accompagnement éducatif pour les enfants de primaire, et parfois les collégiens. Les 4 centres socioculturels rezéens sont engagés dans une demande de prestation de service jeunes auprès de la CAF pour développer leur action en direction des adolescents, autour du soutien à leur autonomie et à leur engagement.

Les CSC ne couvrent pas tous les quartiers rezéens ; on constate notamment un manque sur le quartier Pont Rousseau. Les liens avec les écoles des quartiers non couverts ainsi que l'orientation des familles et des jeunes sont plus difficiles.

L'association AFEV agréé par la Caf en EVS accompagne un projet Kaps sur Rezé où des jeunes Kapseurs sont invités à s'impliquer dans l'animation de la vie sociale de leur micro-quartier de résidence.

Une Maison des services a ouvert en février 2022 sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Les Compagnons Bâtisseurs sont soutenus par la ville de Rezé, les bailleurs sociaux et la Caf et bénéficient d'un local de 120 m² dans le quartier Château pour organiser des ateliers collectifs dans le cadre de la rénovation des appartements qu'ils accompagnent en auto-réhabilitation avec les habitants et bénévoles (Chantier ARA).

Un accueil administratif Caf sur rdv est organisé au relais de Rezé situé 6 bis allée du Lace de Grand Lieu.

L'accompagnement de la Caf à l'insertion des publics fragilisés
Il existe différents types d'actions collectives d'insertion. Chaque action se décline en plusieurs séances collectives d'une ½ journée regroupant jusqu'à 15 participants.

Sur le secteur chaque année, il est mis en place :

- 1 action en partenariat avec le Centre d'Information des droits des Femmes et de la Famille ;
- 1 action Compétences fortes ;
- 1 action de Dynamisation personnelle.

Ces actions entrent dans la mission Caf « accompagnement à l'insertion des publics fragilisés».

Partie 6 - Le soutien à la parentalité

Synthèse : points forts et fragilités

- Forte implication des CSC sur les actions de parentalité y compris à destination des parents d'adolescents.
- Des Points Ecoute Famille bien identifiés par les parents.
- Couverture territoriale des LAEP insuffisante, inégalités dans l'accès de proximité des familles / travailler à une évolution des temps parents-enfants vers des temps LAEP à Ragon et Jaunais Blordière.
- Manque de bénévoles dans les Clas pointés par les CSC pour accompagner les jeunes ados notamment.
- Certaines écoles ne sont pas inscrites dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité (inégalités d'accès).

6.1 L'accompagnement des familles par la Caf au Relais Caf de Rezé

- **Les missions du travail social Caf**

4 professionnels sont basés à l'espace social Caf situé à Rezé, ils interviennent sur d'autres Communes. Leurs interventions consistent à accompagner les familles confrontées à des évènements de vie.

Parmi les évènements : la séparation, le deuil d'un enfant ou d'un parent, la précarité budgétaire, les impayés de loyer sont autant de situations parmi lesquelles les travailleurs sociaux Caf informés via le dossier allocataire contactent la famille.

Dans tous les cas, la finalité consiste à dépasser la fragilité du moment pour retrouver une stabilité propice au soutien parental.

La valorisation des droits légaux souvent méconnus, l'écoute des questionnements de la famille, la mobilisation d'aides financières sont autant de leviers pour envisager de nouvelles perspectives.

Afin d'aider au mieux la famille, le travailleur social Caf dispose :

- D'une formation continue aux droits légaux et plus particulièrement aux actualisations de la règlementation Caf,

- D'aides financières mobilisables en prêt ou en subvention,
- Du temps nécessaire à l'accompagnement des allocataires afin de dépasser les difficultés du moment, l'aider à comprendre sa situation afin d'en devenir acteur et envisager l'avenir,
- D'un réseau de partenaires investis dans les champs de l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité, l'accompagnent à la fonction parentale, les modes de garde….

Quelques chiffres traduisent cette implication et plus particulièrement auprès des publics les plus vulnérables. Parmi les familles rencontrées :

- 71 % sont monoparentales ;
- 63% ont un enfant âgé de moins de 6 ans ;
- 73% ont entre 30 et 49 ans et près de 20% ont moins de 25 ans ;
- 64% ont un QF (quotient familial) inférieur à 650 € et 37% un QF entre 351 et 550 €.

La typologie majoritaire du public accueilli par le travail social Caf concerne ainsi des familles monoparentales aux faibles revenus avec de jeunes enfants.

- **Les actions collectives du travail social Caf autour de la parentalité**

Les actions collectives autour de la parentalité concernent l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances ainsi que les réunions d'information afin de se préparer à l'arrivée d'un enfant. Sur le secteur chaque année, il est mis en place :

- Un projet d'accompagnement aux vacances et loisirs en partenariat
- Des informations pour aider à préparer l'arrivée d'un enfant
- Ces actions participent à la conciliation vie familiale et professionnelle.

- **Le service de médiation familiale de la Caf**

- La médiation familiale permet aux familles qui vivent une séparation, un conflit ou une situation de rupture de se rencontrer en présence d'un tiers, le médiateur familial, pour rétablir le dialogue et rechercher des solutions concrètes. Le parent ou les parents peuvent être accueillis à Rezé.

6.2 - L'accueil et l'accompagnement des familles par les autres acteurs du territoire

- 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents municipal situé sur le quartier du Château est ouvert deux demi-journées par semaine.
- 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents associatif animé par le Centre socioculturel Loire et Seil est ouvert une demi-journée par semaine, le jeudi matin.
- 1 point écoute familles, animé par des psychologues de l'Ecole des Parents et des Educateurs, ouvre ses portes deux après-midi par mois aux parents, de façon gratuite.
- 1 permanence d'écoute, animée par une psychologue de SOS inceste et violences sexuelles, a démarré fin 2022. Deux créneaux mensuels seront ouverts à compter d'avril 2023.
- 4 accueils CLAS (accompagnement à la scolarité) - 65 enfants du CP au CM2, collégiens, 55 accompagnateurs bénévoles et 9 animateurs accompagnateurs.
- 3 associations d'aide à domicile interviennent sur le secteur : Anadom, Adt, Admr.
- 1 association de médiation familiale intervient sur Rezé avec un accueil physique possible : Association atlantique espace rencontre famille (AAERF).
- Les 4 CSC ont développé un projet parentalité faisant l'objet d'un soutien financier de la Caf en Reaap (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents).

CTG ANNEXE 2 – MOYENS FINANCIERS

Montant des financements Caf (soutien au fonctionnement des structures associatives et des services ville)

	CAF DE LOIRE-ATLANTIQUE		
Equipements	**PS Structure (données 2021)**	**Contrat Enfance Jeunesse (données 2021)**	**TOTAL Caf**
Centres sociaux (5 agréments CSC)	457 243 €		457 243 €
Etablissement d'accueil du jeune enfant	1 057 113 €	293 887 €	1 351 000 €
Accueils de loisirs péri et extrascolaire	337 175 €	366 988 €	704 163 €
Foyers du jeunes travailleurs	133 401 €		133 401 €
Lieu d'accueil enfants parents (Laep)	2 062 €	15 102 €	17 164 €
Relais petite enfance	82 975 €	44 050 €	127 025 €
Ps Jeunes (projection 2022 - 5 Ps Jeunes)	110 000 €		110 000 €
Accompagnement à la scolarité	44 716 €		44 716 €
Formations Bafa Bafd		3 520 €	3 520 €
Postes de coordination (chargés de coopération)		78 870 €	78 870 €
TOTAL Subvention de fonctionnement	2 224 685 €	802 417 €	3 027 102 €

Dont Financement quartier QPV Château Rezé (12 projets financés par an et 1 agrément spécifique QPV CSC)	124 000 €

Montant autres financements de la Caf (Subventions d'investissements, prêts, financement d'actions/projets de territoire)

Données Caf 2020

AJE-Eaje (accueil du jeune enfant)	142 195 €
AJE-Fonds de rénovation	3 184 €
AJE-RPE	23 100 €
Autres-Laep	2 888 €
Autres-REAAP	11 200 €
AVS-Centres sociaux	29 000 €
AVS-Foyer de jeunes travailleurs	40 200 €
TL-Alsh (accueil de loisirs)	83 945 €
TL-Fonds publics et Territoire	6 000 €
TL-Fonds publics et Territoire ados	29 100€
TL-Accueils jeunes	6 893 €
TL-Volet jeunesse	5 403 €
TOTAL	**383 107 €**

Dont AJE – Eaje : dispositif Pas à Pas MC Les Castors / garde à domicile : 120 000 €

PETITE ENFANCE / ENFANCE

Orientation : favoriser le développement de l'enfant

Objectif stratégique : Axe 1
AUGMENTER LES PLACES D'ACCUEIL POUR LES 0/3 ANS

Créer une nouvelle crèche municipale de 60 berceaux	• La construction d'une nouvelle crèche a été validée pour une livraison programmée en 2025 sur un site pressenti à la Trocardière. Les études de programmation ont démarré à l'été 2022. Des temps de concertation sont prévus en septembre avec les professionnels petite enfance, des usagers, et des acteurs du quartier.
Acheter 20 places supplémentaires en crèche pour les petits rezéens via la commande publique sur la durée du mandat 2020/2026.	• Un appel d'offres pour l'achat de 31 places en crèches dont 20 nouvelles a été lancé au premier semestre 2022. Trois lots différents ont été proposés, et deux sont aujourd'hui attribués. L'appel d'offres est valable durant quatre ans. Le dernier lot, infructueux, sera relancé.
Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles et valoriser leur métier pour maintenir des possibilités suffisantes d'accueil individuel.	• Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles via les actions du Relais petite enfance: ateliers, matinées ludiques et d'éveil, propositions de conférences...Un nouveau lieu de rencontre de proximité a été mis en place fin 2021 sur le sud de la commune pour répondre à des besoins exprimés. Un travail spécifique a été mené en collaboration avec un groupe d'assistantes maternelles pour élaborer la charte des matinées ludiques. • Contribuer à la promotion du métier par des actions spécifiques
Renforcer les liens avec les acteurs associatifs et privés, et entamer une réflexion sur les possibilités d'accueil d'urgence.	• Travailler davantage avec les acteurs associatifs et privés pour mieux collaborer au profit des familles, et aborder avec eux les possibilités d'organisation pour proposer des places d'accueil d'urgence sur la commune et mieux répondre aux situations très spécifiques. • Co-financer le dispositif Pas à Pas de la micro-crèche les Castors combinant la garde à domicile et le collectif pour des familles en insertion socio-professionnelle.

Objectif stratégique : Axe 2
Améliorer les conditions d'accueil des tout-petits et des enfants dans une optique de transition écologique

Sensibiliser à la protection de l'environnement les enfants et leurs familles, les équipes des crèches et les équipes périscolaires.

avec Ecopôle...).
- Sensibiliser à l'environnement les enfants sur le temps périscolaire (intervention d'un animateur de l'ARPEJ sur tous les accueils périscolaires sur le thème nature et environnement).
- Sensibiliser les équipes périscolaires à l'environnement (un temps de sensibilisation proposé chaque année à un groupe d'animateurs et des actions proposées par Ecopôle).
- Proposer au sein des structures petite enfance des activités Nature quotidiennes et ponctuellement sur des sites spécifiques en collaboration avec les familles (visite du jardiversité, ferme pédagogique...)
- Sensibiliser les équipes petite enfance à l'environnement : journée pédagogique.

Porter une attention particulière à la qualité de l'offre de restauration dans les structures petite enfance et dans la restauration scolaire

- Développement du fait-maison, augmentation des produits biologiques et issus de labels, et développement du végétarien avec mise en place du menu au choix pour les enfants d'élémentaire.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : démarche démarrée fin 2022 avec la première campagne de pesées, analyse et plan d'action à suivre.
- Mise en place d'une gamme de menus spécifiques pour les structures petite enfance, 100 % fait-maison.

Améliorer les locaux scolaires et les espaces petite-enfance pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants

- Réalisation d'une étude sur le patrimoine et la carte scolaire depuis 2021 avec arbitrages pour prioriser les investissements et lancer les études et chantiers : extension du restaurant scolaire et du périscolaire Château-sud et rénovation complète des façades (livraison 2025), extension du restaurant scolaire et espaces périscolaires Ouche-Dinier, réhabiliation complète de l'école Salengro élémentaire. Sur ces projets, les questions de rénovation énergétique seront essentielles.
- Mise en place de projets provisoires (modulaires) pour améliorer l'accueil des enfants sur les écoles Château-Sud élémentaire, Ouche-Dinier élémentaire et Salengro maternelle.
- Projet de construction d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes avec gymnase sur la ZAC des îles (étude de faisabilité lancée en 2023).
- Mise en place chaque année d'un composteur pédagogique dans une école et formation des équipes à son utilisation (Compostri).
- Travaux d'amélioration fin 2022 au sein du muti-accueil Enfantine Bleue : création d'un espace repas adapté.
- Déploiement de "kits" inclusifs et expérimentation d'espaces de décharge émotionnelle pour l'accueil des enfants à besoins particuliers.

Transformer plusieurs cours d'école avec des projets de cours nature, égalitaires et inclusives

- Réalisation d'une première "cour d'été" en 2022 sur l'école Chêne creux élémentaire.
- Mise en place d'une étude globale avec l'AURAN et l'AROBE avec une première cour pilote réalisée à l'été 2023 à Pauline-Roland élémentaire. Etude qui va permettre de dégager des principes d'actions pour mieux aménager ces espaces à l'avenir.
- Création d'espaces végétalisés attenant aux écoles sur deux sites en 2023 : Port au Blé et Ouche-Dinier.
- Création d'une mini-forêt urbaine à proximité de l'école Ragon et implication des enfants dans la plantation.
- Etude d'aménagement du jardin Enfantine bleue pour s'orienter vers une crèche Plein air courant 2023.
- Réaménagement complète d'une autre cour d'école d'ici 2025.

Poursuivre les efforts engagés sur la politique d'achat responsable

PETITE ENFANCE / ENFANCE /JEUNESSE

Objectif stratégique : Axe 3
Renforcer le travail sur l'inclusion des tout-petits, des enfants et des jeunes dans les structures

Sensibiliser et accompagner concrètement les équipes périscolaires autour de l'accueil des enfants à besoins spécifiques

complexes / Coordonner l'accueil des enfants en situation de handicap (recrutement et suivi des animateurs accompagnants).

- Accompagnement des équipes par la chargée d'inclusion et les coordinateurs de territoire éducatif : présence à des RDV famille, échanges lors de réunions d'équipes...
- Formation des équipes périscolaires et ATSEM (environ 280 agents) : pour tous, des temps de sensibilisation 1 fois/an par la chargée d'inclusion // pour les volontaires, des temps d'accompagnement à la pratique avec le Pôle d'Appui et de Ressources Handisup.
- Mise en place à la rentrée 2022 d'une procédure spécifique pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur la pause méridienne (étude par la commission pluri-disciplinaire du PRE) et création de la fonction d'animateur accompagnant.
- Recrutement d'un animateur périscolaire supplémentaire sur les deux écoles avec une classes ULIS afin de renforcer les taux d'encadrement sur ces écoles (Plancher, Simone Veil et Salengro élémentaire).

Diversifier et développer de nouvelles compétences au sein des équipes petite enfance

- Formation des professionnel.les Petite enfance dans le cadre du plan de formation.
- Accompagnement des équipes par le médecin référent santé et la coordinatrice petite enfance lors de situations complexes : présence à des RDV famille, échanges lors de réunions d'équipes...
- Mise en place de séances d'analyse de pratique spécifiques (psychologue)
- Recrutement de profils diversifiés(Educateurs spécialisés) plus spécifiquement sur l'équipe volante afin de renforcer les compétences des agents en cas de situation spécifique.
- Constitution d'un réseau plus conséquent avec les partenaires locaux : CMP, CAMSP, Handisup, MDPH.
- Renouvellement de la convention avec la Maison des poupies pour les tout-petits en situation de handicap, tout en la faisant évoluer.

Nouer des partenariats avec des structures médico-sociales locales pour mieux accompagner les enfants et leurs familles

- Partenariat ARIFTS : groupe de travail d'étudiants en master de l'ARIFTS mobilisés sur la question de l'inclusion dans les accueils périscolaires de Rezé (étude de plusieurs sites)
- Etude d'un conventionnement avec Handisup sur l'année 2023 pour un accompagnement global de la collectivité.
- Echanges réguliers avec Handisup et organisation de temps de sensibilisation aux différents types de handicap pour 2 groupes d'animateurs/ATSEM par an par l'association.

Avoir une réflexion sur les locaux et l'aménagement des espaces favorisant l'intégration de tous

- Déployer et mettre à disposition des kits inclusifs dans l'ensemble des accueils périscolaires (fin 2022)
- Expérimenter une salle de décharge émotionnelle mobile dans une école en 2023
- Intégrer un espace dédié à une salle de décharge émotionnelle dans les projets de travaux et réfléchir à une école "inclusive" dans le futur groupe scolaire de la ZAC des iles.

Objectif stratégique : Axe 4

Développer la prévention autour des violences et mieux protéger les enfants/jeunes

Fiabiliser les procédures internes de la commune pour répondre aux situations d'enfants en danger ou en risque de danger

- Formalisation d'une procédure d'alerte commune aux services municipaux (fin 2021).
- Création du guide des procédures périscolaires fin 2021.
- Temps de sensibilisation spécifiques des professionnels périscolaires en 2023 sur la question de la maltraitance par l'association les Mots libres.
- Réflexion sur une sensibilisation générale de tous les agents de la collectivité en 2023 + la mise en place de formations plus poussées pour les équipes enfance/petite enfance/jeunesse.

Favoriser les actions éducatives de prévention permettant aux enfants et aux parents d'être sensibilisés sur les différents types de violence

- Interventions prévues en 2023 de l'association "Les mots libres" dans plusieurs écoles de la ville autour de la prévention des maltraitances en 3 temps : sensibilisation des équipes pédagogiques, intervention auprès des enfants (théâtre forum), temps d'échanges avec les parents.
- Conférence "Colosse aux pieds d'argile".
- Actions de sensibilisation du service jeunesse au sein des collèges sur la question des réseaux sociaux, proposition annuelle d'un "village" santé à destination des jeunes des collèges dans le parc Paul Allain avec différents partenaires (planning familial, solidarités...), actions parents/enfants spécifiques des CSC.

Soutenir l'expression des enfants et leur proposer des espaces de parole et d'échanges

- Point écoute familles : lieu de partage et d'écoute pour les parents, les grands-parents, les beaux-parents qui y rencontrent un(e) psychologue. Ces consultations sont gratuites et ont lieu le mardi, deux fois par mois.
- Permanence SOS inceste : une psychologue de l'association Sos Inceste & Violences Sexuelles (SIVS-44) propose des entretiens aux victimes de violences sexuelles dans l'enfance et à l'âge adulte et à leurs proches.

PETITE ENFANCE / ENFANCE

Objectif stratégique : Axe 5
Accompagner le parcours éducatif de l'enfant et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes
Volet 1 = accompagner le parcours éducatif et le développement de l'enfant

Développer les actions passerelles petite-enfance/école, CM2/6ème

partenariat existant avec l'école P. Roland et les services du département (PMI).

- Mener des actions sur les temps périscolaires en direction des CM2 (ex : jeu de cartes par les élèves du collège Petite Lande qui est animé par des collégiens dans les écoles de proximité).
- Mener des actions sur le temps scolaire (ex : implication du médiateur à l'école dans les visites de collège pour les écoles du QPV).
- Mettre en place par l'école de musique et de danse en 2023 une classe transplantée chant regroupant une classe de CM2 de l'école Pauline Roland (CHAM) et une classe de 6ème du collège Allende.

Permettre aux 0/10 ans de bénéficier d'une offre d'ouverture culturelle

d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle Ville / Academie / DRAC.

- Ouvrir l'EAC aux plus petits et travailler sur les jonctions Petite enfance/Education. Organisation par l'école de musique et de danse de stages d'éveil musical pendant les vacances consacrés aux plus jeunes.
- Développer des projets de résidence artistique et de médiation en lien avec les structures petite enfance, écoles et partenaires culturels du territoire, renforcer les partenariats avec les structures culturelles du territoire et de la métropole.
- Impulser des projets de territoire construits avec différents publics, sur différentes thématiques transversales (écran et numérique, égalité filles garçons...).
- Inscrire les structures petite enfance dans le projet artistique "Festival petits et grands 2023" (tous les 2 ans).
- Définir la notion de parcours/cycle à l'année ou de temps fort pour les 0/1 an, 1 à 2 ans, 2 à 3 ans.

Créer les conditions d'une participation accrue des enfants les plus éloignés de l'offre de droit commun (sport, loisirs, culture, etc.) avec les partenaires concernés

- Inciter les parents de crèche à fréquenter les établissements culturels en leur proposant d'accompagner leur enfant lors d'activités spécifiques (médiathèque, Balinière).
- Proposer des sorties spécifiques par les animateurs sociaux du service jeunesse (toutes sportives, actions ADPS, etc.).
- Proposer aux jeunes des matinées dédiées à la pratique sportive libre l'été en complémentarité de Carrément sport dans les gymnases et en hors les murs.
- Aller à la rencontre des jeunes dans les collèges.
- Inciter les enfants à fréquenter les établisserments culturels de proximité : partenariat mis en place avec la médiathèque dans le cadre des ateliers Apprentis lecteurs (visites et ateliers sur place pour les enfants, temps fort pour les enfants et leurs parents), atelier en 2022 de découverte d'instruments à la Balinière pour les enfants de l'accueil périscolaire Château-Sud maternelle, Représentations régulières à la Barakason et à l'auditorium pour les enfants de la classe CHAM.
- Mettre en place un dispositif pendant l'été autour du savoir nager pour les élèves des écoles du quartier Château et des écoles de territoires de veille (repérage préalable des enfants et stage gratuit d'une semaine en lien avec les CSC).

ENFANCE /JEUNESSE

Objectif stratégique : Axe 5
Accompagner le parcours éducatif de l'enfant et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes / Volet 2 = soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et des jeunes

Impliquer la commune dans le comité départemental du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) animé par la Caf	• Convention financière CLAS avec la Caf et 5 villes autour du renforcement de la formation des coordinateurs CLAS et des bénévoles. • Participer au bilan des formations avec les fédérations pour ajuster les besoins et les perspectives. • Participer aux réunions du comité départemental CLAS pour animer le réseau.
Assurer un accompagnement à la scolarité des plus fragiles sur le temps du soir	• Mettre en place le dispositif Apprentis lecteurs dans les écoles du QPV et des territoires de veille : dispositif d'accompagnement à la lecture de manière ludique (jeux, travail en lien avec la médiathèque…) avec un axe parentalité. Travailler à son adaptation en fonction de l'évolution du temps du soir. • Mener une réflexion sur le temps du soir et en particulier l'évolution du temps des leçons. • Mettre en place le dispositif CLAS avec les 4 CSC et le SRI pour l'accueil des enfants de 6 à 11 ans. • Conduire une réflexion pour les territoires non couverts par les CSC (notamment écoles Simone Veil, Salengro).
Soutenir la dynamique autour de l'accompagnement éducatif des collégiens porté par plusieurs centres socio-culturels	• Mettre en place de l'accompagnement scolaire pour les collégiens avec les CSC et l'association ASCOR. • Associer l'ASCOR à la commission du pacte de coopération. • Mener une réflexion sur le recrutement des bénévoles et la valorisation des actions dans le cadre du Pacte de coopération. • Créer des liens avec l'animation jeunesse des CSC et l'animation sociale du service jeunesse de la ville.
Travailler sur des expériences croisées entre accompagnement à la scolarité et accompagnement à la parentalité	- Développer un axe parentalité dans le cadre du dispositif Apprentis lecteurs - Susciter la participation des parents aux ateliers, des temps d'échanges avec les parents, organiser des temps fort à la médiathèque en présence des parents.
Co-porter la réflexion autour de l'accompagnement à la scolarité priorisée dans le cadre du Pacte de coopération	- Animer une commission thématique dans le cadre du pacte de coopération avec les acteurs de l'accompagnement scolaire et des représentants des parents et des écoles - Travailler sur le recrutement des bénévoles - Donner une place aux parents dans l'accompagnement à la scolarité

JEUNESSE

Orientation : soutenir les jeunes

Objectif stratégique : Axe 6
Soutenir la citoyenneté, l'autonomie et l'engagement des adolescents et des jeunes adultes

Poursuivre et développer les aides aux projets et aux initiatives jeunes

- Consolidation des dispositifs "Je suis volontaire" et "Booste ton projet".
- Soutien direct apporté aux jeunes kapseurs de l'Afev dans leur projet ainsi qu'aux volontaires d'Unis-Cité (projet médiaterre).
- Accompagnement aux projets, notamment par le biais de l'animation sociale et en lien fort avec les CSC.
- Accueil des permanences de la Mission Locale, du Corps européen de solidarité et du Pôle d'appui au serive civique au sein du service jeunesse et citoyenneté de la Ville.
- Accompagnement d'une Coopérative jeunesse de service durant 4 semaines chaque été.
- Soutien aux associations de jeunes et à leurs événementiels
- Déploiement de missions spécifiques pour les 14/16 ans
- Accompagnement d'un séjour socio-sportif en partenariat avec l'Ufolep pour des jeunes collégiennes.

Soutenir les instances ou modalités d'expression des jeunes pour développer une citoyenneté active

- Création d'une commission extra-municipale jeunesse.
- Accueil collectif en mairie des élèves de 3ème en stage et échanges avec l'élue référente.
- Travail spécifique en direction des collégiens délégués : autour de l'institution pour les 6ème, des loisirs pour les 5ème, la recherche de stage pour les 4ème, les élections pour les 3ème.
- Action "les jeunes s'expriment" au sein d'un collège public de Rezé.
- Interventions, temps d'expression et débats dans les collèges avec les jeunes.
- Projet de mise en place d'un Parlement libre des jeunes fin 2023 dans le cadre du Pacte de coopération.
- Reprise de l'atelier 11/15 ans avec visite d'institutions et rencontres d'autres groupes de jeunes.
- Engagement des jeunes dans la coconstruction du plan d'action "Territoires en commun".

Permettre aux adolescents et aux jeunes adultes d'avoir des espaces pour se retrouver et se poser

- Travail de collaboration entre les CSC, l'Arpej et la Ville pour rendre visible les lieux de chaque structure pour les jeunes, en proximité de leur lieu de vie.
- Travail de la commission jeunes sur ce que pourrait être un lieu dédié aux jeunes.
- Association de jeunes à la concertation sur les équipements sportifs et sur le parc des Mahaudières.

JEUNESSE

Orientation : soutenir les jeunes

Objectif stratégique : Axe 6 (suite)
Soutenir la citoyenneté, l'autonomie et l'engagement des adolescents et des jeunes adultes

Aller vers les jeunes pour tisser du lien, accompagner leur insertion, en portant une attention particulière aux jeunes fragilisés	• Actions de déambulation, présence sociale des professionnels du service jeunesse dans l'espace public, aux abords et au sein des établissements scolaires. • Actions d'aller vers menées régulièrement et conjointement avec l'Adps sur le quartier Château et anciennement avec l'Epe. • Présence régulière de l'animation sociale en proximité des CSC. • Collaboration régulière avec le Pre pour faire bénéficier du droit commun aux jeunes accompagnés. • Proposition d'animations libres et gratuites sur l'espace public durant les vacances scolaires, et promotion des pratiques sportives libres durant l'été 2023.
Faciliter l'accès au logement des jeunes	• Développer les liens entre le Pôle Information Jeunesse, le service logement de la Ville et Espacil (Fjt) pour faciliter l'accès au logement des jeunes
Mailler l'action jeunesse et consolider l'offre d'animation jeunesse entre la commune, l'Arpej et les CSC	• Déploiement du travail en réseau entre les animateurs jeunesse des CSC et le service jeunesse de la Ville, et notamment coordination tout au long de l'année sur l'offre d'animation durant les vacances scolaires, les "temps d'accueil jeunes" de certains CSC, l'accompagnement à la scolarité et la présence sur les quartiers. • Refonte du projet éducatif de l'Arpej, avec plusieurs actions concernant la jeunesse. • Refonte du projet pédagogique du Club Junior de l'Arpej. • Renforcement des séjours d'été pour les 14/17 ans avec deux séjours proposés dès 2023. • Travail spécifique sur les actions hors les murs au Château pour toucher les enfants/jeunes du quartier en lien avec le CSC.

PARENTALITE

Orientation : Faciliter la relation parentale

Objectif stratégique : Axe 7
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PARENTS

Proposer un maillage territorial cohérent de lieux d'accueil enfants-parents

- Poursuivre l'activité du Lieu d'Accueil Parents Enfants municipal.
- Soutenir le LAEP associatif géré par le CSC Loire et Seil.
- Encourager la création d'autres lieux d'accueil enfants-parents sur la commune pour un meilleur accès dans les quartiers.
- Favoriser la cohérence entre les activités parents-enfants des CSC et les LAEP.

Proposer des actions concrètes destinées à aider les parents dans leur rôle parental

- Soutenir les actions parentalité des CSC notamment en direction des familles fragilisées et des familles monoparentales, et étudier les nouvelles initiatives éventuelles.
- Poursuivre les pauses parents d'ados des CSC, groupes de parole et d'échanges pour les parents.
- Poursuivre le soutien au Point écoute parents porté par l'Ecole des parents et des éducateurs.
- Expérimenter la création d'un conseil des droits et des devoirs des familles pour mieux les accompagner et développer la prévention.

Fédérer un réseau professionnel autour de la parentalité

- Développer les liens entre les actions menées par la ville, les CSC, la Caf, l'Arpej et d'autres associations locales par la mise en place d'une animation de réseau sur le territoire communal.
- Avoir une meilleure connaissance de l'offre de soutien à la parentalité de la Caf proposée via les travailleurs sociaux Caf, les associations de médiation familiale et d'aide à domicile intervenant sur la commune, agrées par la Caf.
- Travailler sur les représentations culturelles respectives dans les rapports à la parentalité afin de mieux faciliter la compréhension mutuelle et favoriser des actions adaptées.

Améliorer et moderniser la communication en direction des familles sur l'offre existante

- Faciliter l'accès des familles aux démarches numériques via le déploiement de l'espace citoyen unique, "éducation et petite enfance".
- Communiquer davantage sur les actions au sein des structures Petite enfance et des accueils périscolaires, par le biais de café-débat, portes ouvertes régulières et de nouveaux moyens de communication.
- Revoir le format et le contenu de la lettre aux familles pour la rendre plus accessible et pertinente.
- Faire évoluer la communication pour valoriser les projets sur les temps scolaires et périscolaires.

FAMILLES/HABITANTS

Orientation : Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des familles/habitants

Objectif stratégique : Axe 8

Contribuer à l'accompagnement social des familles et mieux mailler le territoire communal en projet d'animation de la vie sociale

Soutenir l'émergence associative sur les différents quartiers, et notamment celle d'Espaces de Vie Sociale	• Réflexion sur la possibilité de développer des Espaces de vie sociale sur les quartiers qui ne sont pas couverts par les CSC. Les périmètres des CSC ne couvrent que 4 quartiers sur 7. • Soutien des associations qui développent des actions de lien social sur les quartiers.. • Réflexion sur le développement d'un tiers lieu à Port au Blé en lien avec la délocalisation du CSC Loire et Seil.
S'interroger sur le périmètre d'action des Centres socioculturels actuels et sur les manques identifiés	• Soutien du CSC Jaunais Blordière par la mise à disposition de locaux et une subvention spécifique pour maintenir une présence renforcée sur le micro quartier de La Noëlle : accueil parent/enfant, accompagnement à la scolarité, espace numérique, action jeunesse, atelier de réparation vélos, couture, association d'assistantes maternelles. • Soutien du CSC Château par la mise à disposition d'un local (Maison des Services) pour le développement de son projet QPV (action d'aller vers, action de pédagogie sociale). • Réflexion sur le quartier Pont-Rousseau avec des enjeux sociaux importants et des manques identifiés pour l'action sociale de proximité.
Co-porter la réflexion autour de l'action sociale des CSC priorisée dans le cadre du Pacte de coopération	• Mise en place d'une commission thématique du pacte de coopération , avec des acteurs des CSC, SRI, Caf, Département et Ville : travail sur l'interconnaissance des acteurs et la complémentarité des interventions sociales.
Faciliter l'action sociale de la Caf sur le territoire rezéen	- Mobiliser les ressources de la Caf pour accompagner les familles et les jeunes sur des problématiques d'accès aux droits - Accueillir les familles et allocataires rezéens au sein du Relais Caf - Orienter les familles vers l'accompagnement social Caf selon les besoins identifiés, et notamment les jeunes parents ou les familles isolées.

CTG ANNEXE 4 - Modalités de gouvernance

Comité de pilotage annuel

Rôle : Instance décisionnelle. Impulse la démarche politique, valide la convention ainsi que l'évaluation et les perspectives.

Composition : élue référente CTG, élus petite enfance, jeunesse, solidarités, DGA vie et animation de la cité, chargée de coopération globale CTG, directions municipales / directeur d'action sociale Caf, responsable adjoint Pôle Familles Caf, conseillère technique de territoire Caf.

Nom de l'élue référente de la CTG :
Mme Isabelle COIRIER, adjointe coordinatrice du pôle enfance/famille
Nom de la chargée de coopération globale référente :
Alice METOIS, Directrice Famille et continuité éducative

Réunions techniques bilatérales Caf-Ville

Rôle : Assurer la mise en œuvre du plan d'action et des politiques publiques
Pilotes et contributeurs : les chargés de coopération thématiques CTG
Périodicité : trimestrielle, semestrielle ou annuelle

Commission et Groupes de Travail

-du Pacte de Coopération

-du PEDT

-du Contrat de Ville

-autres groupes CTG

Les 6 chargés de coopération thématiques CTG

- Chargée de coopération **Petite enfance / Parentalité**

(Poste Directrice petite enfance)

- Chargée de coopération **Education/Inclusion/Jeunesse/Animation de la vie sociale** (poste de Directrice éducation, jeunesse et CSC)
    - Chargée de coopération **Inclusion** (poste de responsable de service partenariats et continuité éducative)
    - Chargée de coopération **Parcours éducatif** (poste de responsable de service partenariats et continuité éducative)
    - Chargé de coopération **Jeunesse** (poste de responsable de service jeunesse et citoyenneté)
    - Chargée de coopération **Animation de la vie sociale** (poste de responsable de service CSC et développement des quartiers)

La Caf co-finance les postes de chargés de coopération CTG de Rezé dont les missions corrélées à la CTG représentent un total de 3,3 etp.

Ces postes s'inscrivent dans un référentiel d'emploi défini par la Cnaf et sont chargés de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire sur certaines thématiques ou sur l'ensemble de la CTG.

La répartition des temps de travail sur ces postes est en cours de définition.

Rezé

Grandir et vivre ensemble à Rezé

Projet éducatif de territoire 2021-2024

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Loire-Atlantique

"Les politiques petite enfance, enfance et jeunesse, traversent l'ensemble des actions publiques menées par la collectivité. Le projet éducatif de territoire 2021/2024 concerne dorénavant les 0/25 ans : construit à partir des valeurs de l'équipe municipale et sur la base d'une démarche participative avec les acteurs de la communauté éducative, il se donne comme ambition de répondre à la question : "comment bien grandir à Rezé ?". Nous souhaitons que ce projet porte les valeurs de citoyenneté, de justice sociale, d'égalité et de continuité éducative avec un enjeu essentiel : celui d'améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs dans une logique de co-construction».

Isabelle Coirier – adjointe au Maire, coordinatrice du pôle enfance et jeunesse

Historique

2012 : PEL (Projet Educatif Local)
Etre ensemble,
Vivre ensemble,
Faire ensemble

2015: PEDT (2014-2017)
Périmètre : la journée scolaire

2017 : PEDT (2017-2021)
Charte du temps du midi (2018)

2021 : PEDT (2021-2024)
Continuité,
Equité,
Citoyenneté

Grandir et vivre ensemble à Rezé (0-25 ans)

Evaluation du PEDT 2017-2021

Le Projet éducatif a fait l'objet d'une évaluation menée par la Ligue de l'enseignement- FAL 44 et les FRANCAS de Loire –Atlantique. Cette évaluation a fait ressortir les éléments suivants :

- Faire vivre le PEDT en **transversalité**, en repensant ses modes de gouvernance, en renforçant les liens entre les temps scolaire et périscolaire (dont temps de loisirs ARPEJ), en multipliant les temps d'échanges et de concertation, en améliorant la communication, en repensant les transitions et les passerelles : charte de mutualisation des locaux, projets transversaux, règles de vie, animation du PEDT, travail sur les panneaux d'affichage, etc.

- Réadapter **l'offre éducative** dans le **respect du rythme et des besoins de l'enfant**, par la pérennisation ou la création de partenariats internes et externes, la stabilisation des équipes (professionnalisation et formation), la diversification des activités proposées, l'agencement des locaux : utilisation des extérieurs, intervention d'animateurs de l'ARPEJ-Rezé et d'associations culturelles, prise en compte de la dimension éducative du temps du repas, formation des équipes, etc.

- Réaffirmer du rôle de **l'enfant acteur** en travaillant autour de son autonomie, sa responsabilisation, en favorisant son expression, et par la prise en compte de ses choix et propositions : co-construction d'activité, projets passerelles, débats philos et théâtres forums, apprentissage du vivre ensemble, autonomie sur le temps du repas et de la sieste, droits de l'enfant, sensibilisation au développement durable

- Etre particulièrement vigilant sur la démarche d'**inclusion**, par l'intégration et la prise en compte des enfants à besoins spécifiques (notamment les enfants de classes ULIS) : sensibilisation à la gestion des émotions, à l'égalité filles-garçons, généralisation d'outils inclusifs, accompagnement des équipes par la chargée d'inclusion scolaire, dispositifs CLAS et apprentis lecteurs, partenariats (Handisup, Cemea, PRE…).

Un projet élargi : « Grandir et Vivre ensemble à Rezé »

En juin 2021, la Ville de Rezé a renouvelé son projet éducatif de territoire pour une durée de trois ans ; ce projet éducatif est essentiel pour structurer la politique éducative de la commune sur l'ensemble de la tranche d'âge 0/25 ans, et ses liens aux acteurs du territoire, mais aussi pour travailler en lien avec les partenaires institutionnels.

Ce projet a été construit autour de trois grandes orientations (p.5), qui vont guider l'ensemble des actions, de la petite enfance à l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte :

- **L'équité :** améliorer la justice sociale et l'équité territoriale pour le bien-être des enfants et des jeunes
- **La citoyenneté** : permettre aux enfants de vivre au cœur de la cité et développer une citoyenneté active
- **La continuité éducative** : bâtir une continuité tout au long du parcours des enfants et des jeunes, et sur le territoire, en renforçant notamment les actions passerelles et la coopération entre les différents acteurs éducatifs.

Pour alimenter davantage ce projet, et mesurer les attentes des habitants, une concertation a été menée dans le cadre de la démarche « Grandir et vivre ensemble à Rezé » : une enquête et plusieurs ateliers ont été réalisée de juin à décembre 2021 (voir schéma ci-dessous).

Tous les éléments recueillis auprès des familles, des enfants et des jeunes permettent aujourd'hui d'affiner le projet éducatif de territoire pour être au plus près des attentes, autour des 12 volontés partagées dans les pages suivantes (p.6 à p.11), qui se déclineront en plan d'action.

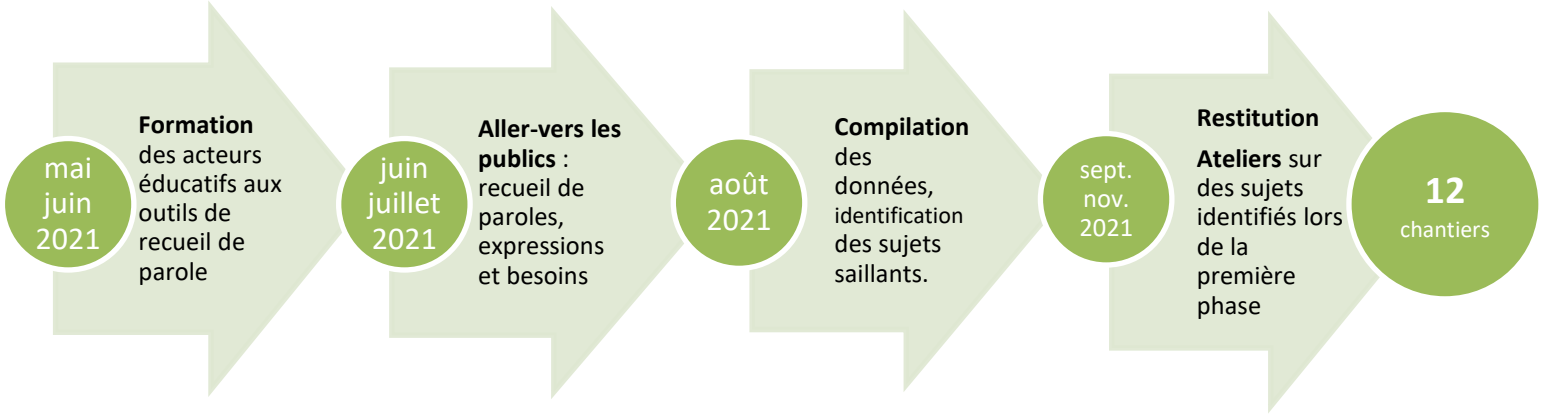

Les orientations

Continuité

Bâtir une continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant puis du jeune sur le territoire

Transition démocratique, écologique, numérique et sociale

Citoyenneté

Au cœur de la cité et de la citoyenneté

Equité

Améliorer la justice sociale et l'équité territoriale pour le bien-être des enfants et des jeunes

Les 12 chantiers

CHANTIER #1

On veut que ... les tout-petits puissent être gardés dans de bonnes conditions

Développer les modes de garde pour les 0/3 ans sur la commune

- Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles
- Créer une nouvelle crèche municipale de 60 places
- Acheter 20 nouvelles places en structures privées
- Augmenter la capacité d'accueil de la Halte Pirouettes-Galipettes

Diversifier l'alimentation des tout-petits dans les structures

- Mettre en place une nouvelle gamme de restauration spécifique aux crèches municipales

CHANTIER #2

On veut que … les jeunes enfants puissent bénéficier d'une offre d'ouverture culturelle

Développer l'ouverture culturelle des jeunes enfants

- Elargir la démarche d'éducation artistique et culturelle avec la signature d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle
- Proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants gardés par des assistantes maternelles
- Poursuivre la mise en place du PEAC pour les enfants des écoles publiques de Rezé

CHANTIER #3

On veut … des temps périscolaires de qualité avec des équipes au complet, qui ont les moyens de travailler, et une offre de restauration qualitative

Améliorer la qualité pédagogique et éducative des temps périscolaires

- Favoriser la socialisation et le vivre ensemble et lutter contre les discriminations
- Mener des projets sportifs, culturels, environnementaux, citoyens, en veillant à leur équilibre sur le territoire
- Accompagner les enfants dans leur autonomie et créer des espaces d'expression leur permettant de développer leur esprit critique
- Soutenir des actions de médiation et de prévention à l'école

Stabiliser les équipes périscolaires

- Outiller et former les professionnels
- Réduire la précarité des contrats proposés et valoriser le métier d'animateur périscolaire

Agir pour l'accueil de tous les enfants

- Accompagner et former les équipes pour accueillir les enfants à besoins particuliers
- Proposer des outils, notamment pour apprendre à gérer les émotions

Améliorer l'accueil des enfants dans les locaux scolaires

- Investir dans le patrimoine scolaire
- Adapter les locaux existants pour améliorer la prise en charge des enfants

Améliorer la qualité de l'offre de restauration collective

- Développer le végétarien et le fait-maison
- Augmenter la part de produits issus de labels ou biologiques
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

CHANTIER #4

On veut que…les enfants et les jeunes puissent être aidés dans leur scolarité

Favoriser la réussite éducative de tous les enfants

- Déployer le dispositif Apprentis lecteurs
- Travailler l'évolution du temps des leçons sur le temps périscolaire
- Soutenir les actions d'accompagnement éducatif menées par les CSC ou autres associations
- Engager une réflexion spécifique sur ce sujet dans le cadre du Pacte de coopération Ville / CSC
- Poursuivre la réflexion inter-acteurs sur le décrochage scolaire et travailler sur les exclusions des jeunes collégiens
- Mettre en œuvre un programme de réussite éducative

CHANTIER #5

On veut que …les enfants puissent être autonomes pour se rendre à l'école et à leurs activités, en toute sécurité, à pied ou à vélo

Développer la part du vélo et du déplacement piéton dans la Ville pour apaiser l'espace public

- Créer une commission des mobilités
- Mener des actions éducatives et de sensibilisation autour du vélo

CHANTIER #6

On veut que…les enfants et les jeunes soient en sécurité dans leurs quartiers avec des abords d'école propres et apaisés

Renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public

- Développer la présence humaine et les actions hors les murs

Apaiser les abords des écoles

- Travailler la sécurisation des abords des différents groupes scolaires

CHANTIER #7

On veut que… Les enfants et les jeunes puissent avoir un vrai lien à la nature

Renforcer le lien des enfants et des jeunes à la nature

- Aménager de nouveaux espaces de nature en associant familles, enfants et jeunes
- Engager la collectivité dans une démarche de rénovation des cours d'école dans un objectif de cour nature, égalitaire et inclusive et définir une stratégie pluriannuelle d'aménagements et d'actions sur l'ensemble des écoles
- Proposer des projets « nature » ou sensibilisation au développement durable dans les crèches, les classes, les accueils périscolaires ou auprès des jeunes

CHANTIER #8

On veut que … Rezé soit un terrain de jeux

Développer le sport pour tous

- S'inscrire dans la démarche « Terre de jeux 2024 » autour de 5 objectifs prioritaires :
  - développer le sport-santé pour tous
  - encourager la féminisation des pratiques
  - favoriser l'inclusion dans et par le sport
  - faire du sport un vecteur de festivités
  - communiquer et valoriser les actions « Terres de jeux » qui se déroulent sur le territoire rezéen
- Favoriser l'accès au « savoir nager » pour tous
- Favoriser l'accès au sport dans les écoles
- Soutenir la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

Créer des espaces de rencontre et de jeux dans la Ville sur l'espace public

- Développer ou améliorer des espaces de pratiques sportives de plein-air.

CHANTIER #9

On veut que… tous les jeunes soient accompagnés dans leurs projets, aient des espaces pour s'exprimer, des lieux pour se retrouver et se poser

Soutenir les adolescents et les jeunes dans leur parcours d'autonomie

- Mener et soutenir des actions de prévention dans les collèges et les lycées
- Développer des dispositifs de soutien aux projets et initiatives et permettre aux jeunes ayant moins d'opportunité d'y avoir accès
- Soutenir l'action du point écoute jeunes

Ecouter davantage les jeunes et les faire participer à la vie de la Cité

- Mettre en place une commission extra-municipale « jeunes »
- S'engager dans la démarche « Territoires en commun »

CHANTIER #10

On veut que… les parents soient bien informés, qu'ils se sentent écoutés et soutenus

Mieux informer les familles de l'offre existante

- Développer l'espace citoyen et les démarches dématérialisées
- Créer des supports de communication adaptés et lisibles pour les familles
- Créer une charte graphique permettant une meilleure lisibilité des projets menés dans le cadre de la démarche Grandir et Vivre ensemble à Rezé
- Développer les actions d'aller-vers

Permettre aux parents de trouver des espaces d'expression et d'écoute

- Développer l'offre du point écoute familles
- Soutenir les actions famille des CSC

Accompagner les familles ayant moins accès au numérique

- Ouvrir une maison des services
- Soutenir l'offre d'accompagnement numérique des Centres socioculturels

CHANTIER #11

On veut…la continuité éducative et la coopération entre les acteurs de la communauté éducative comme fil rouge

Faire du lien entre les différentes étapes de vie des enfants et des jeunes

- Développer des actions passerelles
- Inscrire les actions dans une logique de continuité et de parcours

Réfléchir aux rythmes de l'enfant à l'échelle de la Ville

- Mener une consultation sur les rythmes de l'enfant et en rédiger une synthèse
- Elaborer des propositions

Instaurer une réelle collaboration entre tous les acteurs éducatifs de la commune

- Associer davantage les différents acteurs
- Travailler les liens entre équipes enseignantes et équipes périscolaires
- Développer des projets avec les partenaires éducatifs du territoire (équipes périscolaires, équipes enseignantes, ARPEJ, associations, parents d'élèves, CSC, …)

CHANTIER #12

On veut…développer la prévention et mieux protéger les enfants et les jeunes

Sécuriser les processus internes à la collectivité pour repérer et traiter les situations d'enfants en risque de danger, ou en danger

- Réaliser un guide des procédures périscolaires
- Actualiser le guide de repérage des signaux faibles
- Mettre à jour la procédure institutionnelle d'alerte et de traitement

Proposer des actions permettant de sensibiliser et de libérer la parole sur les violences

- Mettre en place des permanences d'écoute
- Nouer un partenariat avec des associations de prévention auprès des enfants
- Favoriser des espaces où les jeunes ou les familles peuvent s'exprimer et être accompagnés

Soutenir davantage les parents qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants

- Expérimenter la mise en place d'un Conseil des droits et des devoirs des familles

Déclinaison scolaire et périscolaire des orientations (écoles publiques)

Equité

Améliorer la justice sociale et l'équité territoriale pour le bien-être des enfants et des jeunes

Justice sociale

- Veiller à la prise en compte des enfants à besoins particuliers
- Favoriser l'égalité filles-garçons
- Accompagner les enfants dans la réussite éducative
- Veiller à un climat bienveillant
- Veiller à la protection des mineurs les plus fragiles

Diversité de l'offre éducative et équité territoriale

- Proposer une offre adaptée aux besoins de l'enfant tout en évitant la sur-sollicitation et la suractivité
- Proposer une offre variée et favoriser l'accès pour tous au sport, aux loisirs et à la culture
- Veiller à un équilibre sur le territoire

Continuité éducative

Bâtir une continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant puis du jeune sur le territoire

Lien entre acteurs éducatifs

- Assurer une cohérence et une complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires et entre les temps mairie et les temps ARPEJ
- Améliorer l'appropriation du PEDT par tous les acteurs
- Veiller à une communication pertinente et à l'implication des parents

Parcours de l'enfant

- Porter une attention particulière aux temps de transition et renforcer les logiques de passerelle entre les différents âges
- Inscrire des actions dans une logique de continuité éducative et de parcours
- Développer les formations des animateurs

Citoyenneté

Au cœur de la cité et de la citoyenneté

Participation

- Valoriser le rôle de l'enfant acteur et son libre choix, développer son esprit

Ouverture sur le monde

- Favoriser la socialisation et le vivre ensemble
- Sensibiliser aux cultures différentes

Engagement dans la cité

- Apprendre à l'enfant à devenir citoyen
- Sensibiliser aux modes de déplacements doux
- Lutter contre le gaspillage, sensibiliser au tri, au recyclage, à l'alimentation responsable
- S'approprier et améliorer son environnement

Retrouvez le projet complet en ligne sur l'Espace Citoyen de Rezé !